

INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE COMMISES DANS UN CONTEXTE CONJUGAL EN 2020

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC



ÉDITION

Ce document été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.
Il est disponible en format électronique sur [Québec.ca](https://www.quebec.ca).

Pour plus de renseignements concernant les données statistiques présentées dans ce document :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 7^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

Ministère de la Sécurité publique. (2022). *Criminalité au Québec — Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2020*, tiré de <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-91883-7 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2022

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

FAITS SAILLANTS



Tendance générale

Depuis 2017, la progression des crimes contre la personne commis en contexte conjugal a ralenti au Québec. La faible hausse de 1,1 % du taux d'infractions par 100 000 habitants de 2017 à 2020 fait suite à une période de croissance marquée de 2014 à 2017 (+11,2 %). Le taux est passé de 272,2 en 2014 à 302,7 en 2017 pour s'établir à 306,1 en 2020.



Taux de criminalité

L'année 2020 se démarque par une faible diminution du taux de criminalité en contexte conjugal, soit -0,4 % en un an. Néanmoins, le nombre d'infractions a tout de même augmenté de 147 (+0,7 %) pour s'établir à 22 104. Cette apparente contradiction dans les résultats s'explique par une progression plus rapide du nombre d'habitants que de crimes commis en 2020.



Crimes à la baisse

Plusieurs catégories d'infractions présentent une baisse de taux, dont le vol qualifié et l'extorsion (-19,7 %), l'enlèvement, la traite et la séquestration (-7,7 %) et les voies de fait simples (-2,7 %). Ensemble, elles représentent 293 crimes de moins en 2020 qu'en 2019.



Crimes à la hausse

Quelques crimes affichent une hausse de taux, notamment les autres infractions d'ordre sexuel (+14,4 %), les voies de fait armées (+11,6 %) et les agressions sexuelles (+6,6 %). Ensemble, ils cumulent 458 crimes de plus en 2020 qu'en 2019.



Victimes et auteurs présumés

En 2020, la majorité des 22 104 victimes sont des femmes (75,8 %), bien que le taux de victimes féminines recule pour une deuxième année consécutive (-0,8 %). Les hommes représentent 24,2 % des victimes avec une hausse de leur taux de victimisation (+1,3 %). Quant aux auteurs présumés identifiés par la police, 76,6 % sont de sexe masculin.



Effets de la pandémie

Une analyse préliminaire des effets de la pandémie de COVID-19 sur la criminalité commise en contexte conjugal au Québec ne permet pas de conclure à une hausse. Or, certaines observations sont notées lors de l'entrée en vigueur de mesures de contrôle sanitaire, dont des baisses de taux mensuels ainsi qu'un recul marqué du taux de victimisation chez les personnes de 15 à 24 ans.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	7
MÉTHODOLOGIE.....	8
INTRODUCTION.....	11
CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE.....	13
1.1- Stabilisation de la violence en contexte conjugal déclarée par la police	13
1.2- Faible diminution annuelle du taux de criminalité	14
1.3- Profil régional comparable à 2019.....	16
1.4- Fort taux de solution des crimes commis en contexte conjugal	17
CHAPITRE 2 : PORTRAIT DES VICTIMES	19
2.1- Crimes commis en contexte conjugal : des victimes majoritairement féminines ...	19
2.2- Partenaires intimes de 25 à 39 ans parmi les plus victimisés.....	20
CHAPITRE 3 : PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS	22
3.1- Auteurs présumés principalement masculins.....	22
3.2- Taux élevés d’auteurs présumés âgés de 25 à 39 ans.....	22
3.3- Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre surtout perpétrées par un partenaire intime actuel	23
CHAPITRE 4 : MESURE DES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA CRIMINALITÉ PERPÉTRÉE EN CONTEXTE CONJUGAL EN 2020	25
4.1- Effets mitigés de la crise sanitaire sur les crimes commis en contexte conjugal ...	25
4.2- Moins de crimes déclarés par la police lors de l’entrée en vigueur de mesures plus restrictives	26
4.3- Recul du taux d’infractions de harcèlement criminel, de menaces et d’autres crimes commis en contexte conjugal durant les phases plus restrictives	27
4.4- Moins de crimes déclarés chez les victimes plus jeunes et les femmes durant les périodes plus restrictives	28

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	32
ANNEXES	47
Cadre conceptuel – Natures des relations incluses dans la notion de partenaire intime actuel ou ancien	47
Cadre de référence – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal	48
REMERCIEMENTS	50
RÉFÉRENCES.....	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2019 ^a et 2020 ^p	15
Tableau 2	Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^p	18
Tableau 3	Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne selon le contexte et l'année, Québec, 2011 à 2020 ^p	32
Tableau 4	Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et la région, Québec, 2020 ^p	33
Tableau 5	Infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^p	34
Tableau 6	Évolution du nombre et du taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, Québec, 2016 à 2020 ^p	35
Tableau 7	Répartition des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^p	35
Tableau 8	Répartition du nombre de victimes d'infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre perpétrées en contexte conjugal selon leur sexe et l'année, Québec, 2016 à 2020 ^p	36
Tableau 9	Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2020 ^p (partie 1).....	37
Tableau 9	Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2020 ^p (partie 2).....	38
Tableau 10	Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2020 ^p (partie 1).....	39
Tableau 10	Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2020 ^p (partie 2).....	40
Tableau 11	Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^p	41
Tableau 12	Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal par mois, Québec, 2016 à 2020 ^p	42
Tableau 13	Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et la période, Québec, 2016 à 2020 ^p	43
Tableau 14	Nombre et taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la période, Québec, 2016 à 2020 ^p	44
Tableau 15	Nombre et taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge et la période, Québec, 2016 à 2020 ^p	45
Tableau 16	Nombre et taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé et la période, Québec, 2016 à 2020 ^p	46

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2011 à 2020 ^P	13
Graphique 2 Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2020 ^P	16
Graphique 3 Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^P	20
Graphique 4 Taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, Québec, 2020 ^P	21
Graphique 5 Répartition (en %) du nombre d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon leur sexe, Québec, 2020 ^P	22
Graphique 6 Taux d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, Québec, 2020 ^P	23
Graphique 7 Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé, Québec, 2020 ^P	23
Graphique 8 Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2020 ^P	24
Graphique 9 Variation (en %) entre le taux mensuel moyen de 2016 à 2019 ^a et le taux mensuel de 2020 ^P pour les infractions contre la personne commises en contexte conjugal, Québec, 2016 à 2020 ^P	27
Graphique 10 Variation (en %) entre le taux moyen de 2016 à 2019 et le taux de 2020 des victimes d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, selon la catégorie d'infractions et la période, Québec, 2016 à 2020 ^P	28
Graphique 11 Variation (en %) entre le taux moyen de 2016 à 2019 et le taux de 2020 des victimes d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, selon le sexe et la période, Québec, 2016 à 2020 ^P	29
Graphique 12 Variation (en %) entre le taux moyen de 2016 à 2019 et le taux de 2020 des victimes d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, selon le groupe d'âge et la période, Québec, 2016 à 2020 ^P	30
Graphique 13 Variation (en %) entre le taux moyen de 2016 à 2019 et le taux de 2020 des victimes d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé et la période, Québec, 2016 à 2020 ^P	31

MÉTHODOLOGIE

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec, excluant les affaires traitées par la Gendarmerie royale du Canada.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 afin de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons toutefois que plusieurs corps de police autochtones (CPA) se servent d'une version antérieure au Programme DUC 2.2. Seulement cinq utilisent en effet la version la plus récente du Programme pour déclarer leur criminalité, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions commises sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé. La criminalité contre la personne commise en contexte conjugal ne peut être isolée et mesurée à l'aide de cette version.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux sont suivis dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, une vérification des données est effectuée deux fois par année, avec la collaboration du CCSJSC, pour en assurer l'intégrité. Une attention particulière est notamment accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications supplémentaires.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction¹. Par exemple, les vols de véhicules à moteur seraient signalés à la police dans 52 % des cas, tandis que les agressions sexuelles ne le seraient que dans 6 % des cas².

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières. Les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, comme la conduite avec les facultés affaiblies, en sont de bons exemples. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont donc plus susceptibles de varier en fonction de l'intensité des activités de détection réalisées par la police.

¹ Ouimet, M. (2015).

² Cotter, A. (2021).

Extraction des données

Les statistiques criminelles de 2020 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} mai 2021, date à laquelle les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir des données plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. Au même moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent une mesure définitive.

Dénombrement des infractions

Les corps de police peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention dans la mesure de la criminalité engendre une sous-estimation des infractions les moins graves. De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre de victimes est utilisé pour dénombrer le nombre d'infractions, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au Code criminel, le nombre d'affaires (ou d'événements) est comptabilisé sans égard au nombre de victimes.

Dénombrement des victimes et des auteurs présumés

Les données présentées dans cette publication portent sur les auteurs présumés d'infractions âgés de 12 ans ou plus et pour lesquels suffisamment de preuves ont été amassées. Puisqu'un auteur présumé n'est pas identifié pour chacune des infractions enregistrées et qu'à l'inverse plusieurs peuvent être déclarés pour une même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspond pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

De plus, les victimes ou les auteurs présumés dont l'âge ou le sexe est inconnu ou non conforme à la réalité sont exclus des décomptes portant sur l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

Procédés de calculs

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par décret gouvernemental et publiés dans la Gazette officielle du Québec. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration des municipalités.

Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (c.-à-d. les postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes, notamment en raison de l'absence de données du Service de police du Nunavik et du Service de police Eeyou-Eenou, parce qu'ils ne participent pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat³.

Encadré 1 – Méthodologie propre à la mesure de la violence commise en contexte conjugal

Les statistiques sur la violence commise en contexte conjugal portent sur les infractions contre la personne perpétrées envers un partenaire intime âgé de 15 ans et plus. La notion de partenaire intime réfère à toute relation dont l'auteur présumé est le conjoint, l'ex-conjoint, l'ami intime ou l'ex-ami intime de la victime⁴.

Rappel des changements méthodologiques apportés en 2018

La méthodologie utilisée pour faire le décompte des infractions contre la personne commises en contexte conjugal a été révisée en 2018. L'ensemble des infractions contre la personne perpétrées contre un partenaire intime sont désormais incluses dans la mesure, alors que certains crimes étaient exclus par le passé⁵. De plus, seules les infractions commises à l'égard de victimes âgées de 15 ans et plus sont désormais considérées. L'ancienne mesure incluait les victimes de 12 à 14 ans.

De plus amples renseignements concernant la révision méthodologique sont fournis dans la publication sur les infractions contre la personne commises en contexte conjugal en 2018.

Sous déclaration à la police de certaines formes de violence

Comme indiqué précédemment, un nombre important de crimes ne sont jamais signalés à la police, la proportion variant selon la nature du délit. L'*Enquête sociale générale sur la victimisation* de 2019 indique que la réticence de la victime à signaler à la police la violence conjugale subie peut, entre autres, s'expliquer par sa situation dans le ménage, sa dépendance financière et par l'existence d'enfants communs avec le partenaire intime violent. L'enquête révèle par ailleurs que la proportion de victimes de violence perpétrée par un conjoint ou un ex-conjoint qui signalent cette violence à la police a diminué de 2014 à 2019, passant de 29 % de signalement à 19 %⁶.

³ Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police Interventions /2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police%20Interventions/2010-06-08-01/12682).

⁴ Une brève définition des types de relations incluses dans la notion de partenaire intime actuel ou ancien figure en annexe.

⁵ Parmi les crimes auparavant exclus des statistiques sur la violence en contexte conjugal se trouvent la négligence criminelle entraînant la mort, le vol qualifié et l'extorsion, la distribution non consensuelle d'images intimes et le proxénétisme.

⁶ Conroy, S. (2021).

INTRODUCTION

En appui au *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*⁷ (Plan d'action 2018-2023), le ministère de la Sécurité publique publie annuellement des statistiques sur les infractions contre la personne commises en contexte conjugal, aussi connues sous le vocable de *violence perpétrée contre un partenaire intime*.

La violence conjugale

« La violence conjugale est celle qui survient entre deux personnes liées, dans le passé ou actuellement, dans une relation hétérosexuelle ou non, de nature amoureuse, intime ou conjugale, et ce, peu importe que la violence soit physique, sexuelle, psychologique, verbale, économique, spirituelle ou autre. »

*Rapport québécois sur la violence et la santé, 2018*⁸

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. [...] Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. »

*Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*⁹

La violence conjugale est une problématique complexe qui a des conséquences économiques, sociales et humaines considérables pour les personnes qui en sont victimes et pour la collectivité québécoise. L'Agence de la santé publique du Canada indique notamment que les victimes de violence entre partenaires intimes peuvent souffrir de blessures et de douleurs chroniques, de troubles de stress post-traumatique et également éprouver des difficultés dans leurs relations et dans le maintien d'un emploi stable¹⁰.

De nombreuses actions gouvernementales et communautaires ont été mises en œuvre pour contrer la violence conjugale, telles que les initiatives comprises dans le Plan d'action 2018-2023 et dans le *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes*¹¹ déployé en 2020. Malgré cela, elle fait chaque année un grand nombre de victimes directes et collatérales. Selon Statistique Canada, elle représente la majorité des infractions de violence familiale déclarées à la police au Canada, 39 % des crimes familiaux étant commis par un conjoint actuel et 12 %, par un ex-conjoint en 2020¹².

Afin d'obtenir un meilleur portrait de la situation au Québec, ce rapport statistique présente le décompte des infractions contre la personne perpétrées dans le contexte d'une relation où l'auteur présumé est le partenaire intime de la victime¹³. Cette publication fait notamment état de la problématique au Québec, de

⁷ Secrétariat à la condition féminine. (2018).

⁸ Institut national de santé publique du Québec. (2018).

⁹ Secrétariat à la condition féminine. (2018).

¹⁰ Conroy, S. (2021).

¹¹ Secrétariat à la condition féminine. (2020).

¹² Statistique Canada (2021). Tableau 35-10-0199-01.

¹³ La notion de partenaire intime réfère à une relation dont l'auteur présumé est le conjoint, l'ex-conjoint, l'ami intime ou l'ex-ami intime de la victime.

son évolution dans le temps et de sa répartition dans les différentes régions administratives. Plusieurs caractéristiques des victimes et des auteurs présumés sont abordées et mises en évidence.

La présente édition sera l'occasion d'effectuer une première analyse fondée sur les affaires criminelles enregistrées par la police des effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 sur l'évolution de la criminalité commise en contexte conjugal au Québec.

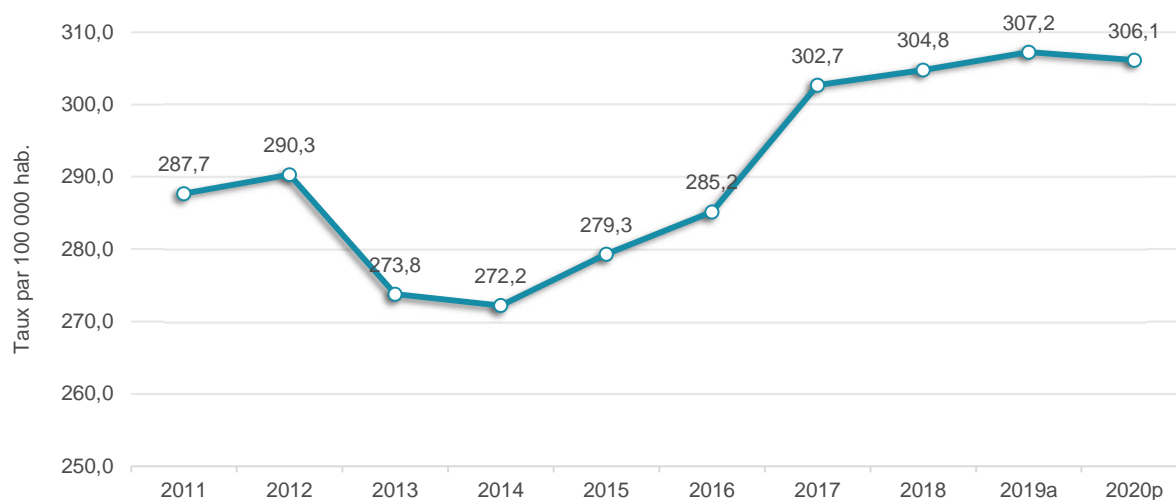
CHAPITRE 1 : ÉVOLUTION DE LA PROBLÉMATIQUE

1.1- Stabilisation de la violence en contexte conjugal déclarée par la police

Les statistiques sur la criminalité démontrent un ralentissement de la croissance de la violence en contexte conjugal enregistrée par la police depuis 2017. La faible croissance de 1,1 % du taux d'infractions par 100 000 habitants de 2017 à 2020 fait suite à une période de croissance marquée de 2014 à 2017 (+11,2 %). En effet, le taux est passé de 272,2 en 2014 à 302,7 en 2017 pour ensuite s'établir à 306,1 en 2020 (graphique 1).

À l'échelle de la décennie, le taux d'infractions a augmenté de 6,4 %, ce qui se traduit par une hausse annuelle moyenne de 0,7 %. Par comparaison, le taux global d'infractions contre la personne, sans égard au contexte, a crû de 0,3 % au Québec, équivalant à une hausse annuelle moyenne presque nulle (+0,1 %). Les deux taux ont une courbe analogue de 2012 à 2018 (tableau 3 et graphique 1).

Graphique 1 | Évolution du taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, Québec, 2011 à 2020^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.2- Faible diminution annuelle du taux de criminalité

De 2019 à 2020, le taux d'infractions perpétrées en contexte conjugal connaît une très légère baisse (-0,4 %), soit la première diminution depuis 2014, passant de 307,2 à 306,1. On assiste tout de même à une faible hausse du nombre de crimes (+147 crimes, +0,7 %). Cette apparente contradiction s'explique par une croissance plus rapide du nombre d'habitants que du nombre d'infractions commises (graphique 1 et tableau 1).

Le portrait par catégorie d'infractions démontre que les voies de fait¹⁴ demeurent les crimes les plus fréquents en 2020 (15 002 crimes, taux de 207,8). Les voies de fait simples (niveau 1) représentent à elles seules 53,8 % des crimes, tandis que les voies de fait armées (niveau 2) et graves (niveau 3) cumulent 13,8 % et 0,3 % des infractions, respectivement. Le harcèlement criminel (2 563 crimes, taux de 35,5) et la profération de menaces (2 017 crimes, taux de 27,9) présentent également un fort volume (tableau 1).

Les taux ont reculé pour la majorité des crimes, dont le vol qualifié et l'extorsion (-19,7 %), l'enlèvement, la traite et la séquestration (-7,7 %) et les voies de fait de niveau 1 (-2,7 %). Ensemble, ils cumulent 293 crimes de moins en 2020 qu'en 2019. Quant aux infractions dont le taux a augmenté, notons les autres infractions d'ordre sexuel (+14,4 %), les voies de fait de niveau 2 (+11,6 %) et les agressions sexuelles (+6,6 %), lesquelles présentent 458 crimes de plus en 2020 (tableau 1).

Concernant les infractions les plus graves, le nombre d'homicides et de crimes de négligence criminelle a diminué en 2020 (-3 et -1), alors que les tentatives de meurtre ont augmenté (+5). Ces trois crimes affichent une forte variation de taux, mais la prudence est requise dans l'interprétation de ces résultats en raison du faible volume d'infractions (tableau 1).

¹⁴ Les voies de fait consistent à utiliser la force ou à menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Dans le Code criminel, il existe trois niveaux de voies de fait, définis ainsi :

- Voies de fait simples (niveau 1) (art. 265(1)) : Quiconque, selon le cas :
 - d'une manière intentionnelle, emploie la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement;
 - tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre une autre personne, s'il est en mesure actuelle, ou s'il porte cette personne à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il est alors en mesure actuelle d'accomplir son dessein;
 - en portant ostensiblement une arme ou une imitation, aborde ou importune une autre personne ou mendie.
- Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2) (art. 267) : quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas :
 - porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme;
 - inflige des lésions corporelles au plaignant;
 - étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant.
- Voies de fait graves (niveau 3) (art. 268(1)) : Commet des voies de fait graves quiconque blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger.

Tableau 1 | Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions, Québec, 2019^a et 2020^p

Catégorie d'infractions	Nombre		Différence 2019 ^a -2020 ^p (N)	Taux		Variation du taux 2019 ^a /2020 ^p (%)
	2019 ^a	2020 ^p		2019 ^a	2020 ^p	
Homicide	14	11	-3	0,2	0,2	-22,2
Négligence criminelle ¹⁵	4	3	-1	0,1	0,0	-25,8
Tentative de meurtre ¹⁶	23	28	5	0,3	0,4	20,5
Voies de fait (niveau 3)	59	63	4	0,8	0,9	5,7
Voies de fait (niveau 2)	2 698	3 043	345	37,8	42,1	11,6
Voies de fait (niveau 1)	12 105	11 896	-209	169,4	164,7	-2,7
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 088	1 172	84	15,2	16,2	6,6
Autres infractions d'ordre sexuel	186	215	29	2,6	3,0	14,4
Enlèvement, traite et séquestration	635	592	-43	8,9	8,2	-7,7
Vol qualifié et extorsion	217	176	-41	3,0	2,4	-19,7
Harcèlement criminel	2 567	2 563	-4	35,9	35,5	-1,2
Menaces	2 039	2 017	-22	28,5	27,9	-2,1
Communication indécente ou harcelante	168	164	-4	2,4	2,3	-3,4
Intimidation	62	64	2	0,9	0,9	2,2
Autre*	92	97	5	1,3	1,3	4,3
Total	21 957	22 104	147	307,2	306,1	-0,4

* Inklus notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La violence commise par un partenaire intime à l'échelle canadienne

En 2020, 335,5 infractions violentes par 100 000 habitants ont été commises par un partenaire intime au Canada, y compris le Québec. Ce taux a progressé de 1,0 % de 2019 à 2020, passant de 332,0 à 335,5¹⁷. Malgré une comparabilité limitée de ces statistiques avec celles du MSP, le taux de victimisation serait donc plus faible au Québec qu'au Canada.

En raison de nouveautés méthodologiques apportées par Statistique Canada, des différences existent en effet dans la comptabilisation des statistiques sur la violence en contexte conjugal effectuée par le MSP et par Statistique Canada, notamment quant à l'âge des victimes et aux types de relations admissibles. Les données canadiennes incluent des victimes de 12 à 14 ans et des victimes d'un autre type de partenaire intime, lesquelles sont exclues des données du MSP. Leur inclusion entraînerait une hausse d'environ 3 % du nombre de victimes de violence en contexte conjugal comptabilisées par le MSP.

¹⁵ Afin d'alléger le texte, le libellé « négligence criminelle » employé ci-après réfère à la négligence criminelle entraînant la mort.

¹⁶ La catégorie « tentative de meurtre » intègre également le complot en vue de commettre un meurtre.

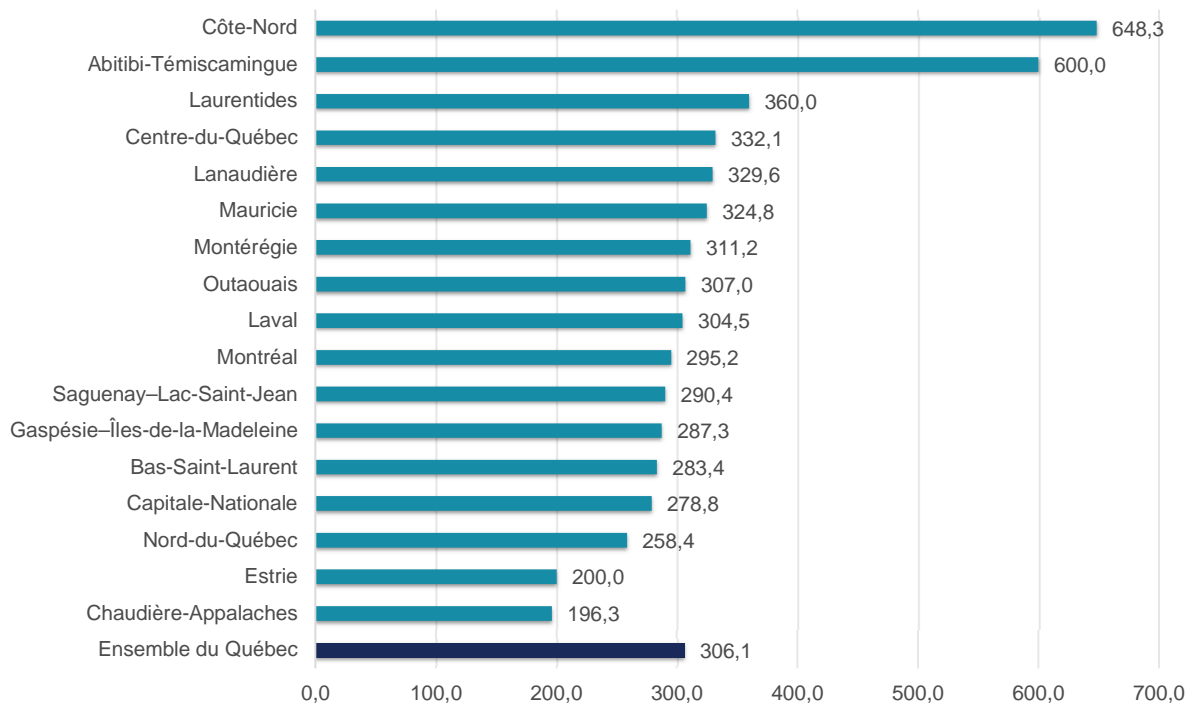
¹⁷ Statistique Canada. (2021). Tableau 35-10-0201-01.

1.3- Profil régional comparable à 2019

Le profil régional des infractions commises en contexte conjugal en 2020 est semblable à celui de 2019. Huit régions affichent un taux d'infractions par 100 000 habitants supérieur à celui de l'ensemble du Québec (306,1). Les plus hauts se situent sur la Côte-Nord (648,3), en Abitibi-Témiscamingue (600,0) et dans les Laurentides (360,0). Les taux les plus faibles sont calculés en Chaudière-Appalaches (196,3), en Estrie (200,0) et dans le Nord-du-Québec¹⁸ (258,4), et ce, depuis 2018. Un écart important sépare les régions qui affichent les taux les plus élevés de celles présentant les taux les plus faibles (graphique 2). Ce profil diffère peu de celui des tendances générales de la criminalité, tous contextes confondus, pour lequel ce sont sensiblement les mêmes régions qui affichent les taux supérieurs et inférieurs¹⁹.

Le classement des régions selon le taux d'infractions se distingue de celui par nombre d'infractions. Le taux d'infractions étant calculé à partir de la densité de la population²⁰, certaines régions affichent des taux élevés tout en se trouvant parmi celles qui cumulent le moins de crimes, et vice-versa. Par exemple, les régions de Montréal et de la Montérégie comptent le plus grand nombre d'infractions au Québec, tout en présentant des taux près de la moyenne (graphique 2, tableau 4).

Graphique 2 | Taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la région, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹⁸ Les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, celui-ci ne participant pas au Programme DUC 2.2. Les données doivent donc être interprétées avec prudence.

¹⁹ Ministère de la sécurité publique. (2022).

²⁰ Le taux d'infractions est calculé selon la formule suivante : nombre d'infractions/population visée, le tout multiplié par 100 000.

Quant à l'importance des catégories d'infractions au sein des régions, chacune d'elle a une réalité qui lui est propre. Bien que les tendances générales se ressemblent, quelques régions se démarquent en raison d'un taux d'infractions par 100 000 habitants plus élevé pour certaines catégories de crimes. La Côte-Nord détient des taux particulièrement élevés de voies de fait (431,7), de même que de harcèlement criminel et de menaces (161,4). L'Abitibi-Témiscamingue présente les plus hauts taux d'agression sexuelle (25,1), d'enlèvement, de traite et de séquestration (28,4) et d'autres infractions d'ordre sexuel (5,7) (tableau 4).

Dans les régions plus peuplées, soit celles de plus de 500 000 habitants²¹, Montréal se démarque au chapitre des agressions sexuelles avec le plus faible taux (13,0) de la province, alors que la Capitale-Nationale présente le plus bas taux pour la catégorie de l'enlèvement, de la traite et de la séquestration (5,1). Quant à la Montérégie, aux Laurentides et à Lanaudière, les taux des différents crimes de violence en contexte conjugal se rapprochent du taux provincial pour chaque catégorie d'infractions (tableau 4).

1.4- Fort taux de solution des crimes commis en contexte conjugal

Les infractions commises en contexte conjugal qui ont été déclarées en 2020 présentent un taux de solution (ou taux de classement) de 88,5 %, comparativement à 72,3 % pour les crimes contre la personne, tous contextes confondus. Les affaires de voies de fait, solutionnées dans une proportion de 91,3 %, influencent grandement le taux de classement en raison de leur fort volume. Les dossiers d'enlèvement, de traite et de séquestration ainsi que de menaces obtiennent également des taux de solution de plus de 90 %. Quant aux infractions de nature sexuelle déclarées en 2020, moins de 60 % sont classées (tableaux 2 et 5).

Sur les 19 559 affaires fondées qui ont été solutionnées, 88,3 % ont mené à une recommandation d'accusation²², tandis que 11,7 % ont été classées sans mise en accusation²³. Les catégories affichant le plus d'affaires classées sans mise en accusation sont les homicides (3 affaires sur 9) et les autres infractions d'ordre sexuel (38 affaires sur 119) (tableau 2 et encadré 2)²⁴.

²¹ Institut de la statistique du Québec. (2021).

²² Au Québec, la décision d'intenter une poursuite judiciaire appartient aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales. L'agent de la paix qui a des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis un crime peut soumettre une demande au procureur d'intenter des procédures.

²³ Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles, dont : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime ne voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, etc.

²⁴ Comme les enquêtes policières peuvent s'étirer sur quelques années, des infractions criminelles déclarées au cours des années antérieures ont été classées en 2020 et n'apparaissent pas dans les données ici mentionnées, lesquelles concernent uniquement les affaires déclarées en 2020. En tout, 2 093 affaires d'années antérieures ont été classées par les corps de police en 2020. De ce nombre, 81,4 % ont mené à des accusations recommandées et 18,6 % ont été classées sans mise en accusation.

Tableau 2 | Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^P

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par mise en accusation ou recommandée		Sans mise en accusation	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide	11	2	18,2	9	81,8	6	66,7	3	33,3
Négligence criminelle	3	1	33,3	2	66,7	2	100,0	-	-
Tentative de meurtre	28	3	10,7	25	89,3	25	100,0	-	-
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	15 002	1 302	8,7	13 700	91,3	12 200	89,1	1 500	10,9
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 172	478	40,8	694	59,2	565	81,4	129	18,6
Autres infractions d'ordre sexuel	215	96	44,7	119	55,3	81	68,1	38	31,9
Enlèvement, traite et séquestration	592	32	5,4	560	94,6	535	95,5	25	4,5
Vol qualifié et extorsion	176	29	16,5	147	83,5	137	93,2	10	6,8
Harcèlement criminel	2 563	308	12,0	2 255	88,0	1 958	86,8	297	13,2
Menaces	2 017	197	9,8	1 820	90,2	1 573	86,4	247	13,6
Communication indécente ou harcelante	164	31	18,9	133	81,1	107	80,5	26	19,5
Intimidation	64	24	37,5	40	62,5	30	75,0	10	25,0
Autre*	97	42	43,3	55	56,7	49	89,1	6	10,9
Total	22 104	2 545	11,5	19 559	88,5	17 268	88,3	2 291	11,7

* Inklus notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles.

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Encadré 2 – Classement des infractions en contexte conjugal

Une infraction est considérée comme classée lorsque, au terme de l'enquête, les policiers ont amassé suffisamment de preuves et qu'au moins un auteur présumé a été identifié. Les statistiques de classement en contexte conjugal sont sujettes à un biais méthodologique. Pour qu'une infraction soit commise en contexte conjugal, la relation entre l'auteur présumé et la victime doit être connue et correspondre à « partenaire intime actuel ou ancien ». Incidemment, il y a une forte proportion d'auteurs présumés qui sont identifiés dans ce type d'affaires.

CHAPITRE 2 : PORTRAIT DES VICTIMES

2.1- Crimes commis en contexte conjugal : des victimes majoritairement féminines

De 2019 à 2020, le taux de victimes de violence en contexte conjugal connaît une faible décroissance chez les femmes pour une deuxième année consécutive (-0,8 %), tandis qu'il progresse légèrement chez les hommes (+1,3 %)²⁵. De 2016 à 2020, le taux de victimes de sexe masculin a évolué plus rapidement (+13,2 %) que le taux féminin (+6,1 %). Une plus grande sensibilisation des hommes à cette forme de violence pourrait les amener à dénoncer davantage les crimes qu'ils subissent (tableau 6).

Malgré cela, les femmes en demeurent les principales victimes : elles représentent 75,8 % des 22 104 victimes déclarées en 2020 (tableau 6). Cette proportion est beaucoup plus élevée que celle des victimes féminines d'infractions contre la personne en général (51,3 %)²⁶.

En contexte conjugal, les victimes d'agressions sexuelles, d'autres infractions sexuelles et d'enlèvement, de traite et de séquestration sont presque exclusivement des femmes, avec environ 9 victimes sur 10 (graphique 3 et tableaux 7, 9 et 10).

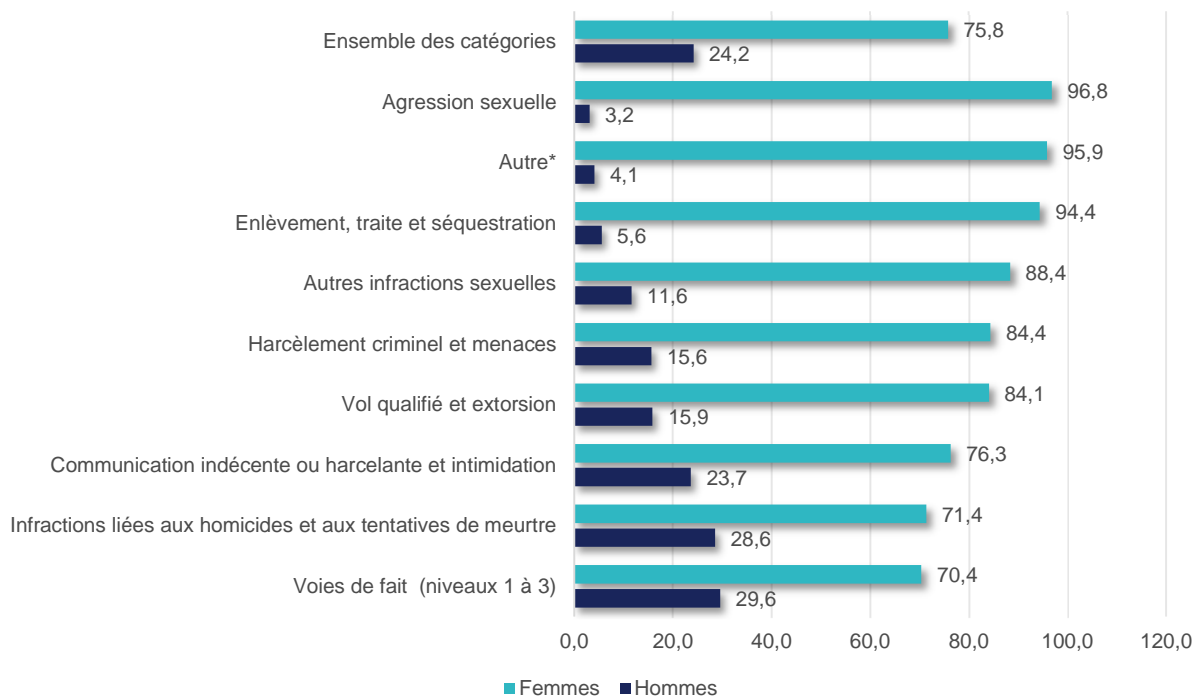
Les victimes masculines sont minoritaires pour toutes les catégories d'infractions. Les voies de fait et les infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre²⁷ sont celles pour lesquelles les hommes sont davantage comptabilisés avec près du tiers des victimes. Avec 28,6 % de victimes masculines en 2020, il y a plus d'hommes qu'à l'habitude dans cette dernière catégorie : ils représentent en moyenne 20,6 % des victimes d'infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre déclarées de 2016 à 2020 (graphique 3, tableaux 7 à 10).

²⁵ Le taux de victimisation permet de comparer le nombre de victimes d'un type par groupe de population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre de victimes divisé par la population visée, le tout multiplié par 100 000.

²⁶ Ministère de la Sécurité publique. (2022).

²⁷ Dans cette publication, le regroupement « Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre » comprend l'homicide, la négligence criminelle entraînant la mort de même que la tentative de meurtre et le complot.

Graphique 3 | Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p



* Inklus notamment : proxénétisme et incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles

p : données provisoires

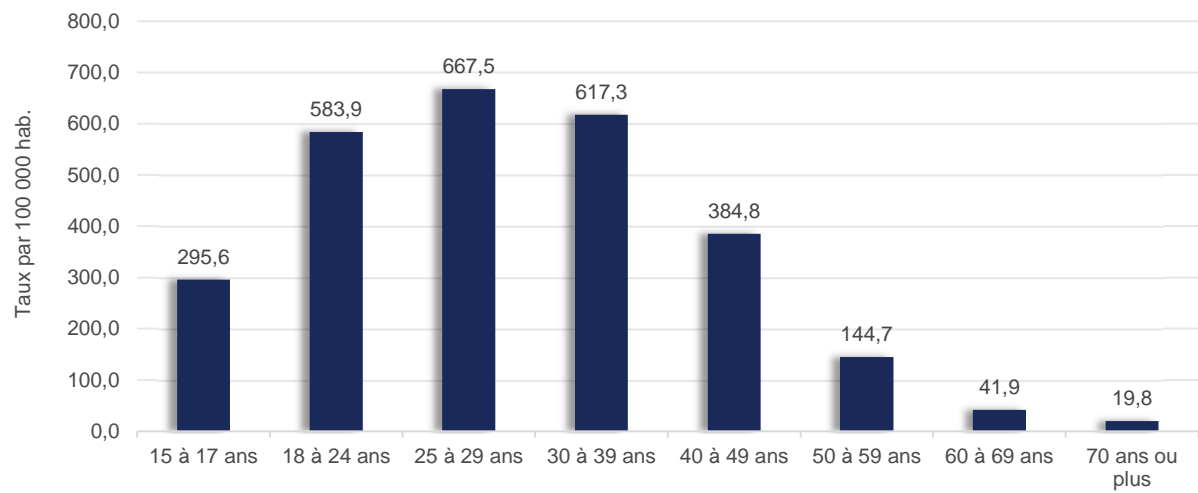
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2- Partenaires intimes de 25 à 39 ans parmi les plus victimisés

Les victimes de 25 à 29 ans présentent le taux de violence commise en contexte conjugal par 100 000 habitants le plus élevé (667,5), suivies des 30 à 39 ans (617,3) et des 18 à 24 ans (583,9). Les autres groupes d'âge ont des taux plus faibles (graphique 4).

En ce qui concerne le volume, près de la moitié des victimes sont âgées de 25 à 39 ans (48,5 %). Les crimes de nature sexuelle ciblent les victimes plus jeunes : 46,9 % des agressions sexuelles et 63,3 % des autres infractions d'ordre sexuel ont été perpétrées contre des partenaires intimes de 15 à 24 ans. À l'inverse, les homicides commis en 2020 ont davantage ciblé des personnes plus âgées : 7 victimes sur 11 avaient 50 ans et plus (63,6 %) (tableaux 9 et 10).

Graphique 4 | Taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

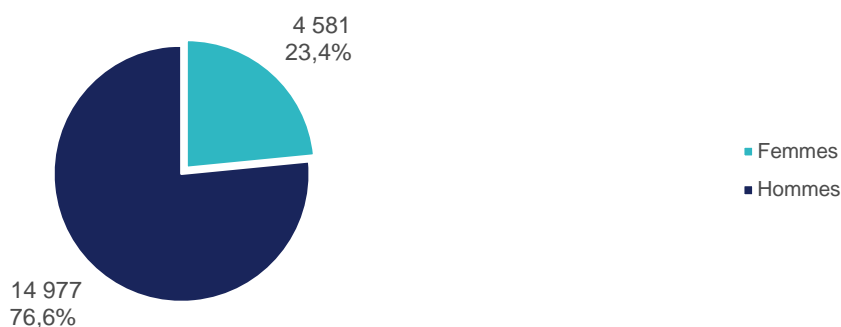
CHAPITRE 3 : PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

3.1- Auteurs présumés principalement masculins

Le profil des auteurs présumés de violence en contexte conjugal en 2020 est semblable à celui de 2019. Le taux d'auteurs présumés par 100 000 habitants est plus élevé chez les hommes (401,3) que chez les femmes (121,9). Sur les 19 558 auteurs présumés dont le sexe est connu, les trois quarts sont de sexe masculin (76,6 %). Cette proportion est semblable à celle observée pour l'ensemble des infractions contre la personne (79,0 %) ²⁸, tous contextes confondus (graphique 5, tableau 11).

Les hommes seraient les principaux auteurs présumés pour toutes les catégories d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal (tableau 11).

Graphique 5 | Répartition (en %) du nombre d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon leur sexe, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

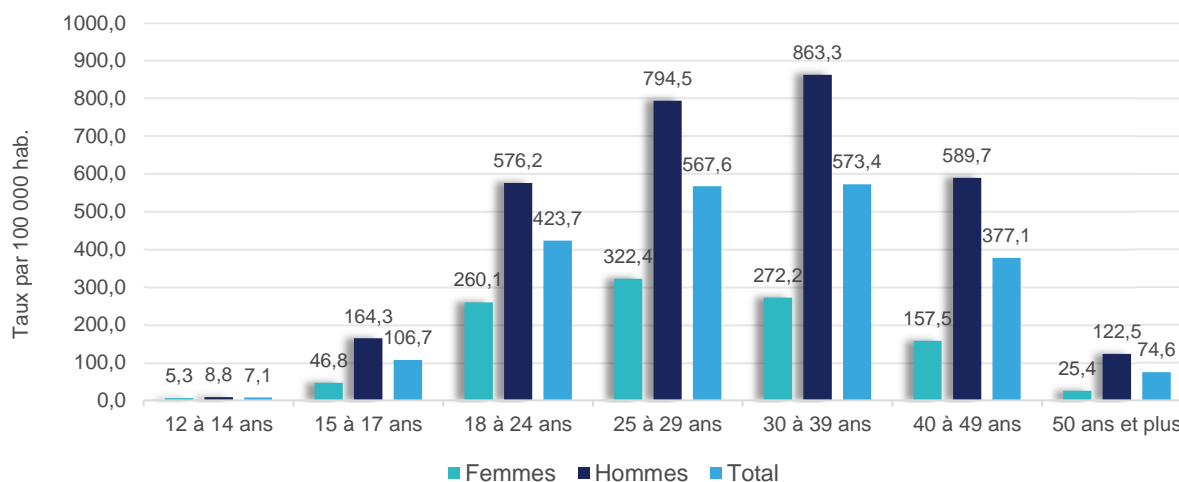
3.2- Taux élevés d'auteurs présumés âgés de 25 à 39 ans

En 2020, les auteurs présumés de 25 à 29 ans et de 30 à 39 ans continuent de se démarquer par leurs hauts taux de perpétration d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, soit respectivement 567,6 et 573,4 auteurs présumés par 100 000 habitants (graphique 6).

Les auteurs présumés de sexe féminin sont par ailleurs plus jeunes que ceux de sexe masculin. En effet, le taux le plus élevé chez les femmes se situe chez les 25 à 29 ans, alors que, chez les hommes, il est associé au groupe des 30 à 39 ans (graphique 6).

²⁸ Ministère de la Sécurité publique. (2022).

Graphique 6 | Taux d'auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, Québec, 2020^p



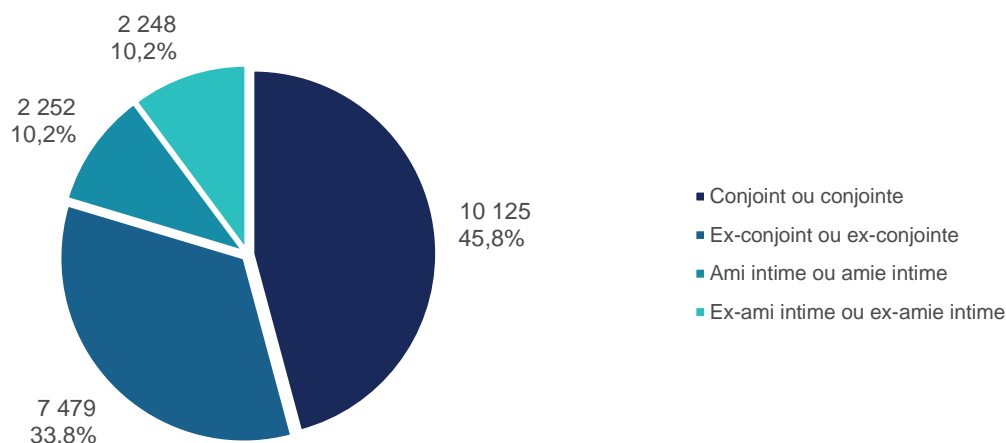
p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.3- Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre surtout perpétrées par un partenaire intime actuel

Les victimes de violence commise par un partenaire intime en 2020 ont pour la plupart été la cible d'un conjoint ou d'un ex-conjoint (79,6 %). Peu d'entre elles ont été agressées par un ami intime actuel ou ancien (20,4 %) (graphique 7).

Graphique 7 | Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé, Québec, 2020^p



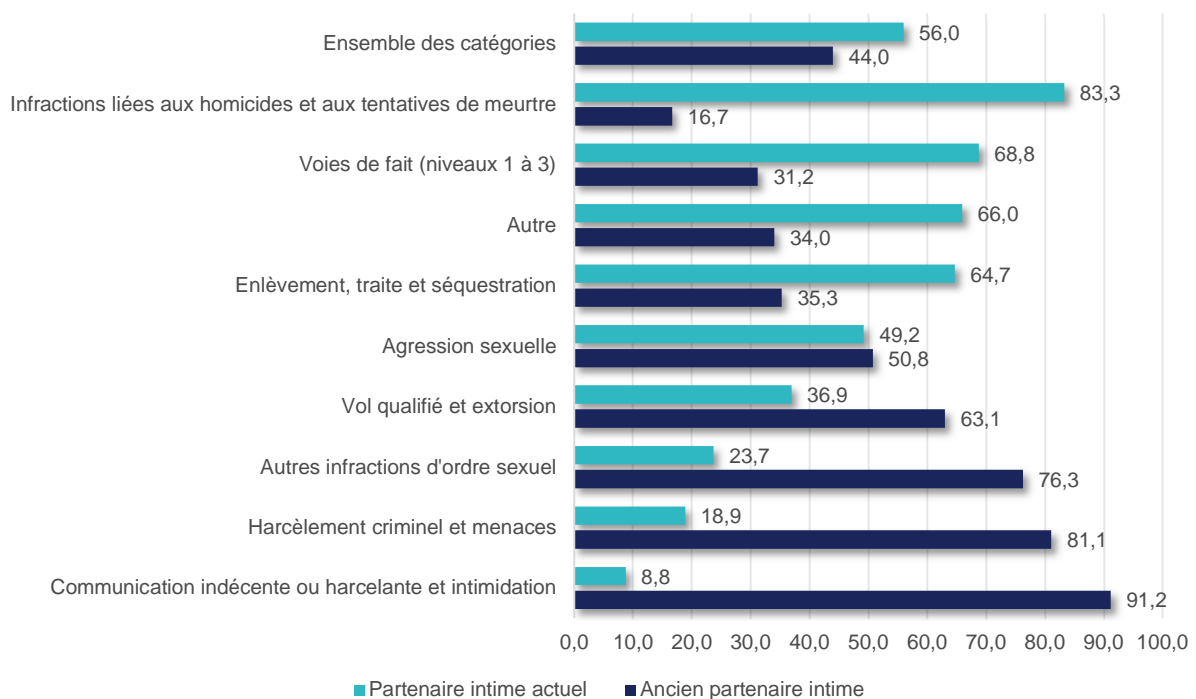
p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La majorité des victimes de violence en contexte conjugal déclarée par la police en 2020 ont été la cible d'un partenaire intime dont la relation était toujours en cours au moment du crime (56,0 %).

Les infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre présentent le plus haut pourcentage d'infractions commises par un partenaire intime actuel (83,3 %), suivies des voies de fait (68,8 %). À l'opposé, les crimes liés aux communications indécentes ou harcelantes ainsi qu'à l'intimidation ont surtout été l'œuvre d'un ancien partenaire intime (91,2 %) de même que le harcèlement criminel et les menaces (81,1 %) (graphique 8, tableaux 9 et 10).

Graphique 8 | Répartition (en %) du nombre de victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal selon la nature de sa relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p



p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

CHAPITRE 4 : MESURE DES EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA CRIMINALITÉ PERPÉTRÉE EN CONTEXTE CONJUGAL EN 2020

La pandémie de COVID-19 en 2020 a eu de nombreux effets sur la société québécoise. Le confinement de la population, l'interdiction de tenir des rassemblements et la fermeture des commerces non essentiels sont quelques-unes des mesures qui ont été imposées au Québec à partir du 13 mars 2020 afin de freiner la propagation du virus. Des allègements ont été consentis pour la période estivale à compter de la fin du mois de mai, suivis d'un retour graduel des mesures plus restrictives à compter d'octobre²⁹. L'isolement social accru et les barrières potentielles d'accès aux services ont suscité une vive inquiétude de la part des autorités, des intervenants travaillant auprès des femmes et des médias et ont fait craindre à une amplification de la violence conjugale et familiale^{30,31}.

Crainte d'amplification de la violence familiale

« Les restrictions liées à la pandémie ont fait en sorte que de nombreuses personnes ont passé plus de temps à la maison avec des membres de leur famille, souvent en travaillant et en étudiant à domicile. Bon nombre d'entre elles ont été soumises à un stress élevé en raison de l'isolement social, de l'incertitude économique et d'autres facteurs. Ces facteurs réunis ont amené les chercheurs et les fournisseurs de services aux victimes à prévoir une augmentation significative du nombre d'affaires de violence familiale pendant la période de restrictions. »

Violence familiale au Canada, affaires déclarées par la police, 2020, Statistique Canada³²

4.1- Effets mitigés de la crise sanitaire sur les crimes commis en contexte conjugal

Plusieurs organisations ont tenté d'évaluer les effets de la pandémie sur la violence en contexte conjugal. L'Institut national de santé publique du Québec a réalisé une synthèse rapide des connaissances³³ dans le but d'apporter un éclairage sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la violence conjugale. Rédigée à partir de la littérature scientifique disponible en janvier 2021 dans un contexte de connaissances limitées, cette synthèse met en relief la difficulté à statuer sur l'évolution de la situation en contexte de pandémie, ainsi que sur la sévérité ou les conséquences de la violence conjugale. Des résultats contradictoires et l'insuffisance de données pour dresser un portrait clair de la violence conjugale en temps de pandémie y sont notamment évoqués.

Avec une variation annuelle de taux de -0,4 %, les statistiques sur les infractions commises contre un partenaire intime enregistrées par la police en 2020 ne permettent pas de conclure à une augmentation durant la pandémie. Dans un article publié par Statistique Canada sur la violence familiale déclarée par la

²⁹ Ministère de la Sécurité publique. (2022).

³⁰ Conseil du statut de la femme. (2020).

³¹ Institut national de santé publique du Québec. (2021).

³² Statistique Canada. (2021). Violence familiale au Canada, affaires déclarées par la police, 2020.

³³ Institut national de santé publique du Québec. (2021).

police au Canada en 2020³⁴, on émet toutefois l'hypothèse que les restrictions imposées durant la crise sanitaire pourraient avoir limité les possibilités de signalement des victimes en raison de leur cohabitation avec l'auteur présumé ou du manque d'interactions sociales qui, autrement, auraient pu les encourager à signaler la violence à la police.

4.2- Moins de crimes déclarés par la police lors de l'entrée en vigueur de mesures plus restrictives

Encadré 3 – Analyse des effets de la pandémie par période clé

Pour étudier plus en détail l'incidence de la pandémie sur la criminalité contre la personne perpétrée en contexte conjugal, l'année 2020 a été divisée en quatre périodes clés : de janvier à février (pré-pandémie), de mars à mai (implantation de mesures restrictives), de juin à septembre (allègements des mesures) et d'octobre à décembre (retour graduel des mesures restrictives).

Pour apprécier la variation de la criminalité en fonction de la période clé, le taux par 100 000 habitants calculé pour chaque période clé de 2020 est comparé au taux moyen de 2016 à 2019 de la période clé correspondante. Cette méthode permet d'atténuer l'effet des fluctuations annuelles périodiques. Il est entendu que la période associée à la pandémie se déroule de mars à décembre pour l'année 2020.

Les données enregistrées au Québec par la police en 2020 présentent certaines variations qui coïncident avec des périodes clés de la pandémie lorsque le taux mensuel d'infractions commises en contexte conjugal est comparé au taux mensuel moyen des années précédentes. En effet, les trois baisses mensuelles observées en 2020 correspondent à l'entrée en vigueur de mesures restrictives au Québec. La police a enregistré un recul de 8,7 % du taux d'infractions déclarées en avril 2020 (22,5), comparativement au taux moyen enregistré de 2016 à 2019 (24,7). Les mois de mai et d'octobre 2020 présentent aussi une légère baisse (graphique 9, tableau 12).

Les allègements appliqués de la fin du mois de mai jusqu'en septembre peuvent expliquer en partie la hausse des taux d'infractions observée de juin à septembre avec un sommet en août (+7,2 %) (graphique 9, tableau 12). Des organismes venant en aide aux femmes victimes de violence soulignent que le déconfinement permet à davantage de victimes d'accéder aux ressources d'aide et encourage plusieurs à mettre fin à leur relation avec un partenaire intime violent³⁵. Ultimement, ce regain de liberté peut mener les victimes à dénoncer leur agresseur à la police.

Par ailleurs, on constate une forte hausse des infractions commises en contexte conjugal en février 2020, soit le mois précédant le début de la pandémie au Québec. Plusieurs facteurs peuvent être en cause, dont la forte médiatisation des homicides conjugaux perpétrés en janvier 2020³⁶ et le dépôt, en décembre 2020, du rapport *Agir ensemble pour sauver des vies* du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale^{37,38}. Ceux-ci peuvent avoir eu pour effet de sensibiliser la population à la problématique de la violence conjugale³⁹ et de l'inciter à dénoncer davantage ces crimes à la police⁴⁰.

³⁴ Statistique Canada. (2021). Violence familiale au Canada, affaires déclarées par la police, 2020.

³⁵ Benjamin, S.F. (2021, 6 avril), Bourassa, X. (2021, 26 mars), Descurnings, C. (2021, 27 septembre) et Lavoie, M. (2021, 15 juin).

³⁶ Boutros, M. et Pineda A. (2021, 23 février).

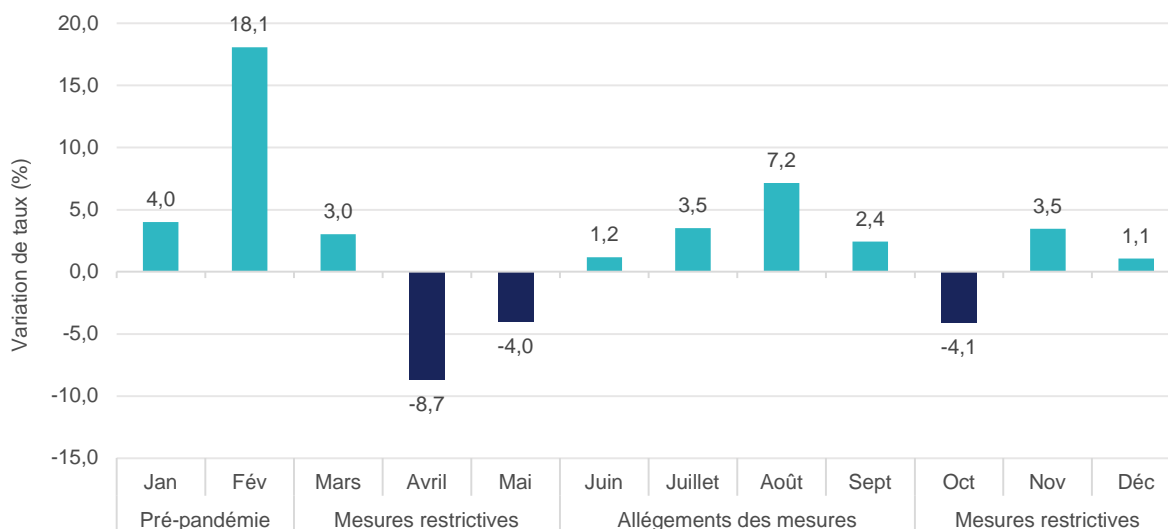
³⁷ Bureau du coroner. (2020).

³⁸ Boutros, M. (2020, 8 décembre) et Colpron, S. (2020, 8 décembre).

³⁹ La presse canadienne. (2020, 19 janvier).

⁴⁰ L'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019 (Conroy, S. (2021)) révèle que la proportion de victimes de violence perpétrée par un conjoint ou un ex-conjoint qui signalent celle-ci à la police est de 19 %.

Graphique 9 | Variation (en %) entre le taux mensuel moyen de 2016 à 2019^a et le taux mensuel de 2020^p pour les infractions contre la personne commises en contexte conjugal, Québec, 2016 à 2020^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

4.3- Recul du taux d’infractions de harcèlement criminel, de menaces et d’autres crimes commis en contexte conjugal durant les phases plus restrictives

Les quatre grandes catégories d’infractions ont connu un recul ou un ralentissement de la progression de leur taux durant la première période de restrictions, soit de mars à mai 2020, comparativement à la moyenne périodique de 2016 à 2019.

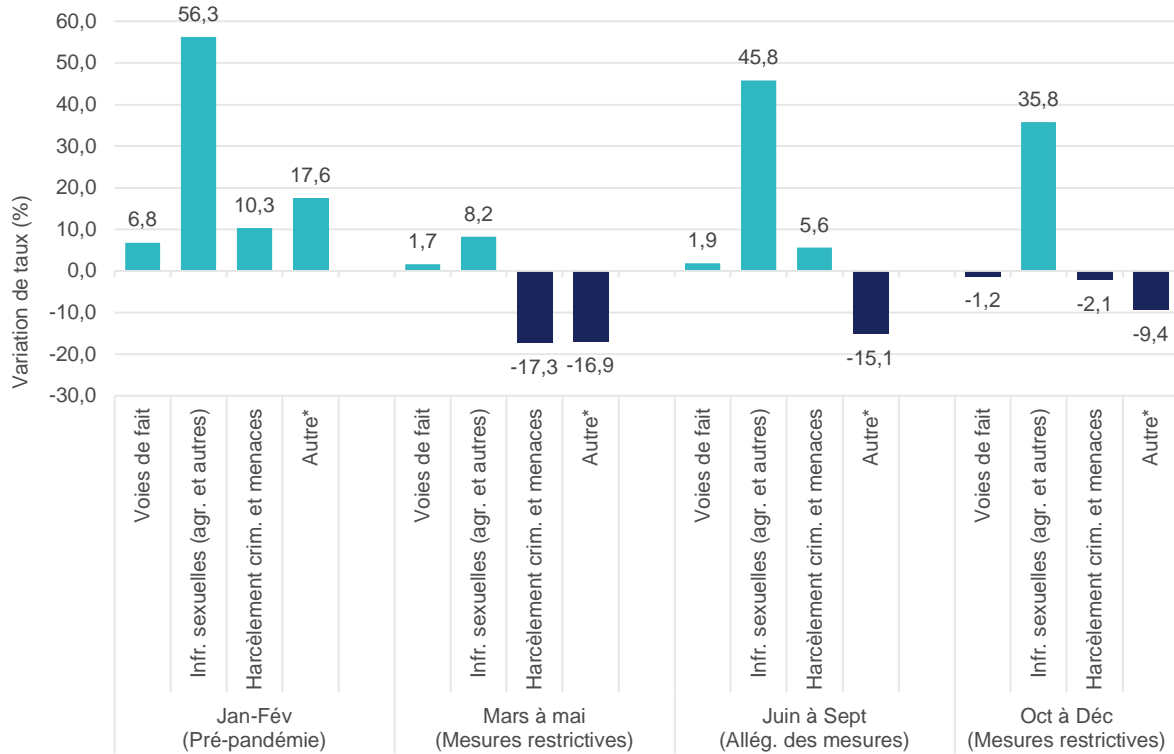
Le taux de harcèlement criminel et de menaces a reculé durant les phases plus restrictives, baissant de -17,3 % pour les mois de mars à mai 2020 et de -2,1 % d’octobre à décembre.

Les « autres infractions » ont connu une baisse de taux durant l’ensemble des périodes de la pandémie, variant entre -9,4 % et -16,9 %, alors qu’elles étaient en hausse en janvier et février en 2020 (+17,6 %).

Quant aux infractions de nature sexuelle (agressions et autres), un écart important est noté entre la variation du taux pour la période de mars à mai 2020 (+8,2 %) et celle des trois autres périodes (de 35,8 % à 56,3 %).

Enfin, la variation du taux de voies de fait est demeurée stable durant la pandémie, se situant entre -1,2 % et 1,9 %, selon la période (graphique 10 et tableau 13).

Graphique 10 | Variation (en %) entre le taux moyen de 2016 à 2019 et le taux de 2020 des victimes d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, selon la catégorie d'infractions et la période, Québec, 2016 à 2020^p



* Inclus notamment : homicide, tentative de meurtre, enlèvement, traite et séquestration, vol qualifié et extorsion, intimidation
a : données actualisées p : données provisoires
Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

4.4- Moins de crimes déclarés chez les victimes plus jeunes et les femmes durant les périodes plus restrictives

Facteurs liés à la violence conjugale en contexte de pandémie

« Les données montrent que pendant la pandémie et les périodes de confinement, les femmes plus jeunes, qui ont moins d'interactions sociales avec leur famille et leurs amis, qui ont de la difficulté à faire face à leurs obligations financières ou qui ont des enfants à la maison, sont davantage à risque de vivre de la violence conjugale pour la première fois ou de voir leur situation s'aggraver. Il est à noter que d'autres facteurs liés à la violence conjugale sont ressortis de façon plus marginale comme un statut de minorité, des limitations de santé à long terme, une scolarité moins avancée ou une grossesse en cours.

La prudence est toutefois de mise dans l'interprétation des résultats en raison du manque de recul au regard de la pandémie, du nombre limité de données et de documents appuyant chacun des facteurs. »

Violence conjugale en contexte de pandémie de COVID-19 – Synthèse rapide des connaissances⁴¹

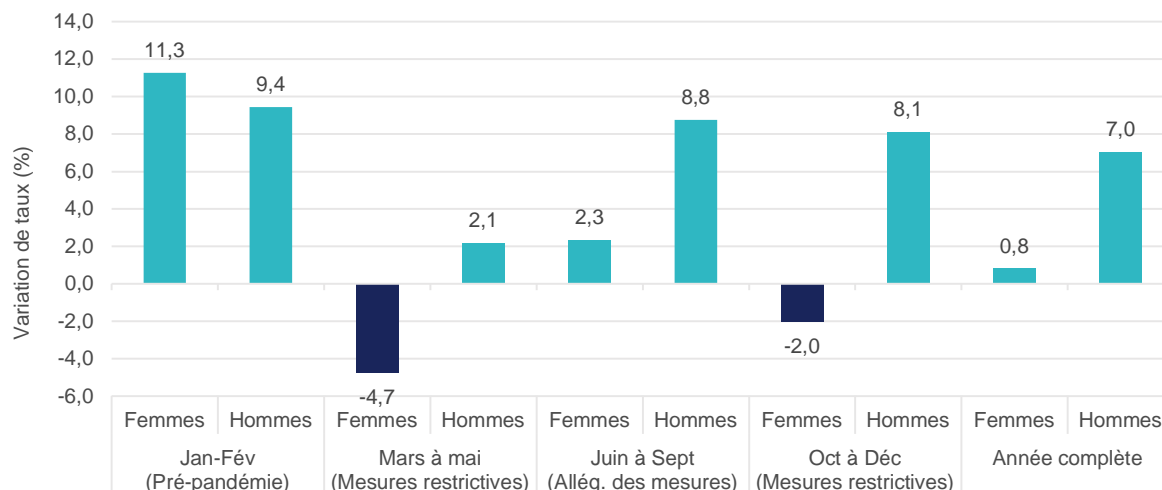
⁴¹ Institut national de santé publique du Québec. (2021).

La mise en place de mesures restrictives durant la pandémie semble avoir eu davantage d'incidence sur le taux des femmes victimes de violence en contexte conjugal déclaré par la police en 2020 que sur celui des hommes.

Chez les femmes, le taux de victimes a diminué de 4,7 % en 2020 pour la période de mars à mai et de 2,0 % d'octobre à décembre par rapport à la même période de 2016 à 2019. Pour l'année complète, le taux a crû de 0,8 %. Chez les hommes, le taux augmente en 2020 pour chaque période analysée. Or, la hausse est moindre durant la première période restrictive (+2,1 %, mars à mai), comparativement à la variation de l'année complète calculée à partir de la moyenne de 2016 à 2019 (+7,0 %) (graphique 11).

Il convient de rappeler que la progression du taux de victimes féminines ralentit depuis quelques années, alors que le taux de victimes masculines est en croissance, ce qui peut expliquer que ce dernier est toujours à la hausse, peu importe la période analysée (tableau 6, graphique 11).

Graphique 11 | Variation (en %) entre le taux moyen de 2016 à 2019 et le taux de 2020 des victimes d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, selon le sexe et la période, Québec, 2016 à 2020^a



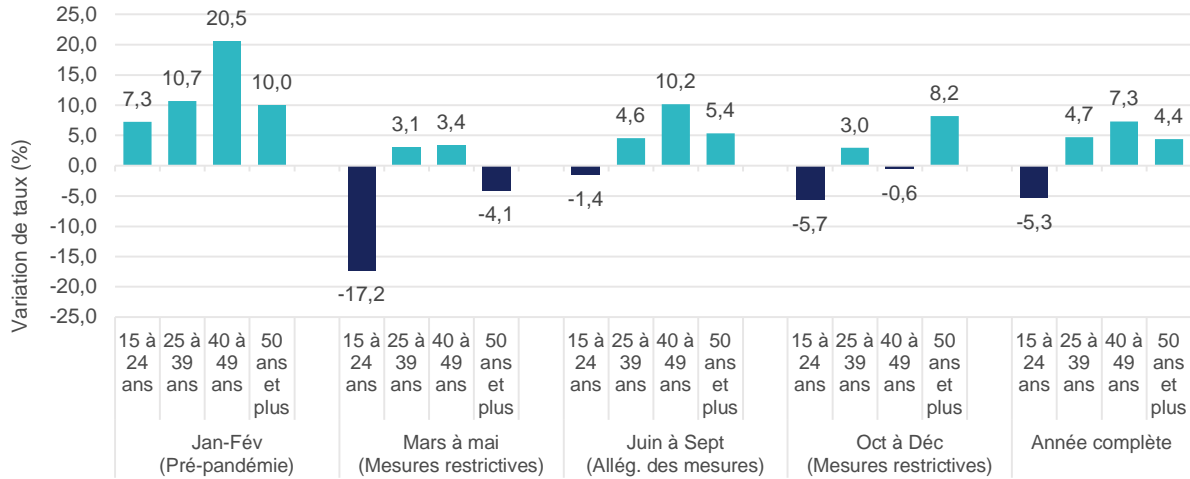
a : données actualisées p : données provisoires
 Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Quant au profil par groupe d'âge, les victimes les plus jeunes, soit les 15 à 24 ans, affichent une baisse de taux pour chaque période de la pandémie, particulièrement durant les plus restrictives.

Durant la mise en place des contraintes de mars à mai, les victimes de 15 à 24 ans (-17,2 %) et de 50 ans et plus (-4,1 %) enregistrent une baisse de leur taux comparativement à la même période de 2016 à 2019. Lors du retour graduel des restrictions d'octobre à décembre, ce sont de nouveau les 15 à 24 ans qui voient leur taux de criminalité reculer (-5,7 %), suivis des victimes de 40 à 49 ans (-0,6 %).

Il est probable que les 15 à 24 ans aient eu moins l'occasion d'être en présence de leur partenaire intime durant les périodes plus restrictives, ce qui expliquerait ces variations de taux marquées. Il est à noter que, à l'inverse des trois autres catégories d'âge, ces victimes affichent une variation annuelle de taux négative en 2020, comparativement à la moyenne de 2016 à 2019 (graphique 12, tableau 15).

Graphique 12 | Variation (en %) entre le taux moyen de 2016 à 2019 et le taux de 2020 des victimes d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, selon le groupe d'âge et la période, Québec, 2016 à 2020^a

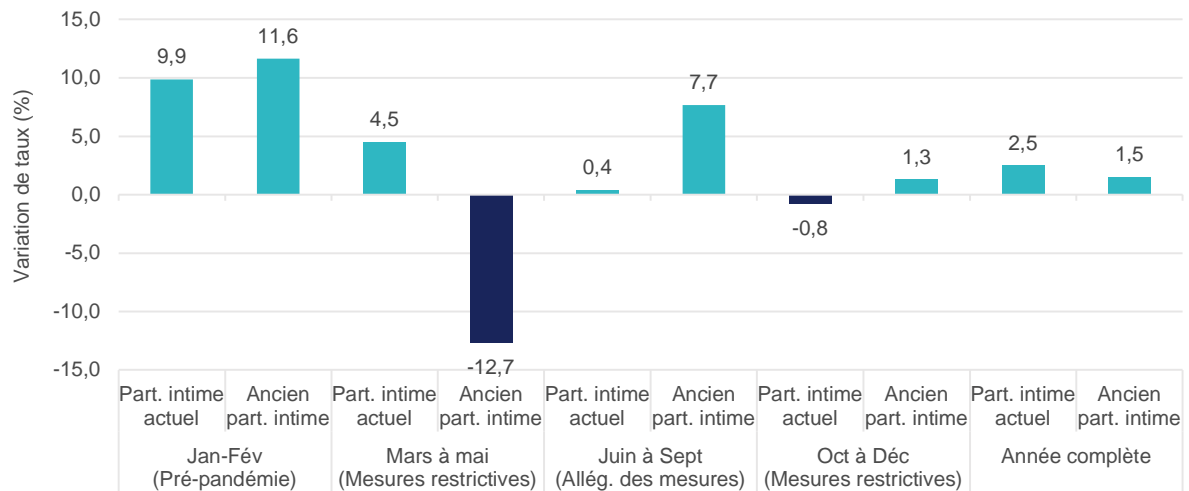


a : données actualisées p : données provisoires
 Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Le taux de victimes enregistrées par la police ayant subi de la violence d'un ex-partenaire intime a diminué durant les premiers mois de la pandémie avec une variation de taux de -12,7 % pour la période de mars à mai 2020, comparativement à la moyenne de 2016 à 2019. En effet, les occasions d'être en présence d'un ancien partenaire intime étaient vraisemblablement plus rares durant les périodes plus restrictives. Rappelons qu'une forte proportion de crimes perpétrés en contexte conjugal nécessitent un contact physique entre la victime et l'agresseur, dont les voies de fait.

En ce qui concerne les personnes victimes d'un partenaire intime dont la relation était en cours lors du crime, les variations de taux observables durant les différentes périodes de la pandémie comparativement à la moyenne des années antérieures sont modérées, celles-ci variant de -0,8 % à 4,5 %, selon la période (graphique 13, tableau 16).

Graphique 13 | Variation (en %) entre le taux moyen de 2016 à 2019 et le taux de 2020 des victimes d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal, selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé et la période, Québec, 2016 à 2020^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 3 | Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne selon le contexte et l'année, Québec, 2011 à 2020^p

Infractions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	Variation 2011/2020 ^p (%)	Variation 2019 ^a /2020 ^p (%)
Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal												
Nombre	19 385	19 866	18 890	18 911	19 497	20 038	21 165	21 531	21 957	22 104	14,0	0,7
Taux	287,7	290,3	273,8	272,2	279,3	285,2	302,7	304,8	307,2	306,1	6,4	-0,4
Infractions contre la personne (tous contextes confondus)												
Nombre	81 237	81 785	77 407	75 196	76 264	77 617	81 333	82 649	87 706	87 553	7,8	-0,2
Taux	1 018,3	1 011,7	949,3	915,4	923,4	932,7	980,2	985,4	1031,6	1021,1	0,3	-1,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 4 | Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et la région, Québec, 2020^p

Catégorie d'infractions	Voies de fait (niveaux 1 à 3)		Harcèlement criminel et menaces		Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)		Enlèvement, traite et séquestration		Autres infractions d'ordre sexuel		Infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre		Autres*		Total	
	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux	(N)	Taux
Bas-Saint-Laurent	292	171,3	123	72,2	37	21,7	16	9,4	2	1,2	0	0,0	13	7,6	483	283,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	385	161,8	188	79,0	57	24,0	33	13,9	5	2,1	5	2,1	18	7,6	691	290,4
Capitale-Nationale	1 098	170,1	512	79,3	98	15,2	33	5,1	20	3,1	2	0,3	37	5,7	1 800	278,8
Mauricie	525	221,7	160	67,6	49	20,7	20	8,4	5	2,1	0	0,0	10	4,2	769	324,8
Estrie	332	117,3	142	50,2	50	17,7	25	8,8	9	3,2	1	0,4	7	2,5	566	200,0
Montréal	3 627	206,7	947	54,0	228	13,0	143	8,2	42	2,4	10	0,6	181	10,3	5 178	295,2
Outaouais	730	219,1	184	55,2	48	14,4	35	10,5	11	3,3	2	0,6	13	3,9	1 023	307,0
Abitibi-Témiscamingue	485	393,2	159	128,9	31	25,1	35	28,4	7	5,7	2	1,6	21	17,0	740	600,0
Côte-Nord	329	431,7	123	161,4	12	15,7	17	22,3	3	3,9	1	1,3	9	11,8	494	648,3
Nord-du-Québec	60	176,2	13	38,2	7	20,6	3	8,8	0	0,0	4	11,7	1	2,9	88	258,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	145	181,9	56	70,2	15	18,8	7	8,8	3	3,8	0	0,0	3	3,8	229	287,3
Chaudière-Appalaches	453	124,6	171	47,0	48	13,2	25	6,9	7	1,9	1	0,3	9	2,5	714	196,3
Laval	839	227,3	177	48,0	48	13,0	23	6,2	14	3,8	2	0,5	21	5,7	1 124	304,5
Lanaudière	995	229,0	262	60,3	87	20,0	41	9,4	18	4,1	3	0,7	26	6,0	1 432	329,6
Laurentides	1 323	249,3	400	75,4	96	18,1	31	5,8	16	3,0	3	0,6	41	7,7	1 910	360,0
Montérégie	2 928	219,0	791	59,2	222	16,6	94	7,0	43	3,2	5	0,4	77	5,8	4 160	311,2
Centre-du-Québec	456	215,4	172	81,2	39	18,4	11	5,2	10	4,7	1	0,5	14	6,6	703	332,1
Total	15 002	207,8	4 580	63,4	1 172	16,2	592	8,2	215	3,0	42	0,6	501	6,9	22 104	306,1

* Inklus notamment : Vol qualifié et extorsion, communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles et proxénétisme

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 5 | Infractions contre la personne (tous contextes confondus) selon le statut de classement et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p

Catégorie d'infractions	Affaires fondées								
	Total (N)	Affaires non classées		Affaires classées					
		Total (N)	(%)	Total (N)	(%)	Par mise en accusation ou accusation recommandée		Sans mise en accusation ⁴²	
						(N)	(%)	(N)	(%)
Homicide	92 ⁴³	25	27,2	67	72,8	59	88,1	8	11,9
Négligence criminelle	38	22	57,9	16	42,1	16	100,0	0	0,0
Tentative de meurtre	250	118	47,2	132	52,8	128	97,0	4	3,0
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	46 992	10 344	22,0	36 648	78,0	27 602	75,3	9 046	24,7
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	5 747	3 061	53,3	2 686	46,7	2 074	77,2	612	22,8
Autres infractions d'ordre sexuel	3 688	1 969	53,4	1 719	46,6	1 376	80,0	343	20,0
Enlèvement, traite et séquestration	1 077	176	16,3	901	83,7	830	92,1	71	7,9
Vol qualifié et extorsion	4 220	2 507	59,4	1 713	40,6	1 444	84,3	269	15,7
Harcèlement criminel	6 195	1 400	22,6	4 795	77,4	3 917	81,7	878	18,3
Menaces	16 700	3 634	21,8	13 066	78,2	9 216	70,5	3 850	29,5
Autre*	2 554	995	39,0	1 559	61,0	1 183	75,9	376	24,1
Total	87 553	24 251	27,7	63 302	72,3	47 845	75,6	15 457	24,4

* Inklus notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels

^p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

⁴² Plusieurs motifs de classement sans mise en accusation sont possibles, dont : raison indépendante de la volonté du service de police, demande de la victime ne voulant qu'aucune autre mesure ne soit prise, auteur présumé âgé de moins de 12 ans, etc.

⁴³ En raison d'une erreur de déclaration, le nombre d'homicides commis au Québec en 2020 a été révisé à la baisse, passant de 92 à 90. Considérant l'avancement du traitement des données, la correction du nombre d'homicides sera apportée dans les publications portant sur les années ultérieures.

Tableau 6 | Évolution du nombre et du taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe, Québec, 2016 à 2020^p

Sexe de la victime	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	Variation 2016/2020 ^p (%)	Variation 2019 ^a /2020 ^p (%)
Nombre							
Femmes	15 473	16 353	16 661	16 737	16 756	8,3	0,1
Hommes	4 565	4 812	4 870	5 220	5 348	17,2	2,5
Total	20 038	21 165	21 531	21 957	22 104	10,3	0,7
Taux							
Femmes	435,5	464,0	468,5	466,0	462,2	6,1	-0,8
Hommes	131,4	138,7	138,8	146,8	148,7	13,2	1,3
Total	285,2	302,7	304,8	307,2	306,1	7,3	-0,4

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 7 | Répartition des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	N	%	Taux	N	%	Taux	N	Taux
Homicide	10	90,9	0,3	1	9,1	0,0	11	0,2
Négligence criminelle	2	66,7	0,1	1	33,3	0,0	3	0,0
Tentative de meurtre	18	64,3	0,5	10	35,7	0,3	28	0,4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	10 563	70,4	291,4	4 439	29,6	123,5	15 002	207,8
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	1 135	96,8	31,3	37	3,2	1,0	1 172	16,2
Autres infractions d'ordre sexuel	190	88,4	5,2	25	11,6	0,7	215	3,0
Enlèvement, traite et séquestration	559	94,4	15,4	33	5,6	0,9	592	8,2
Vol qualifié et extorsion	148	84,1	4,1	28	15,9	0,8	176	2,4
Harcèlement criminel	2 237	87,3	61,7	326	12,7	9,1	2 563	35,5
Menaces	1 627	80,7	44,9	390	19,3	10,8	2 017	27,9
Autres*	267	82,2	7,4	58	17,8	1,6	325	4,5
Total	16 756	75,8	462,2	5 348	24,2	148,7	22 104	306,1

* Inklus notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels

p : données provisoires Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 8 | Répartition du nombre de victimes d'infractions liées aux homicides et aux tentatives de meurtre perpétrées en contexte conjugal selon leur sexe et l'année, Québec, 2016 à 2020^p

Sexe de la victime		2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	Total 2016 ^a à 2020 ^p	Moyenne 2016 ^a /2020 ^p
Femmes	N	39	36	29	36	30	170	34
Hommes	(%)	81,3	78,3	78,4	87,8	71,4	79,4	79,4
Femmes	N	9	10	8	5	12	44	9
Hommes	(%)	18,8	21,7	21,6	12,2	28,6	20,6	20,6
Total	(N)	48	46	37	41	42	214	43

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 | Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2020^P (partie 1)

Caractéristiques	Homicide	Négligence criminelle	Tentative de meurtre	Voies de fait (niveau 3)	Voies de fait (niveau 2)	Voies de fait (niveau 1)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	Autres infractions d'ordre sexuel	Enlèvement, traite et séquestration	Page 1 de 2 ...
Sexe										
Femme	10	2	18	54	2 023	8 486	1 135	190	559	...
Homme	1	1	10	9	1 020	3 410	37	25	33	...
Âge										
15 à 17 ans	0	0	0	3	59	181	251	75	12	...
18 à 24 ans	0	0	4	11	517	2 090	299	61	169	...
25 à 29 ans	0	0	3	12	522	2 165	152	20	120	...
30 à 39 ans	3	2	11	20	928	3 817	256	31	176	...
40 à 49 ans	1	0	5	13	650	2 282	151	18	74	...
50 à 59 ans	3	0	4	3	256	973	49	8	26	...
60 à 69 ans	2	0	0	0	74	256	8	1	10	...
70 ans et plus	2	1	1	1	37	132	6	1	5	...
Relation avec l'auteur présumé										
Conjoint ou conjointe	11	1	18	35	1 708	6 904	347	14	304	...
Ex-conjoint ou ex-conjointe	0	1	3	14	738	2 986	379	80	154	...
Ami ou amie intime	0	1	4	11	347	1 313	230	37	79	...
Ex-ami intime ou ex-amie intime	0	0	3	3	250	693	216	84	55	...
Total (N)	11	3	28	63	3 043	11 896	1 172	215	592	...

Tableau 9 | Profil (en nombre) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2020^p (partie 2)

Caractéristiques	... Page 2 de 2	Vol qualifié et extorsion	Harcèlement criminel	Menaces	Communi- cation indécente ou harcelante	Intimidation	Autre	Total
Sexe								
Femme	...	148	2 237	1 627	122	52	93	16 756
Homme	...	28	326	390	42	12	4	5 348
Âge								
15 à 17 ans	...	8	80	43	5	2	15	734
18 à 24 ans	...	45	420	266	23	11	40	3 956
25 à 29 ans	...	17	391	317	21	13	16	3 769
30 à 39 ans	...	47	915	645	66	18	18	6 953
40 à 49 ans	...	35	520	463	32	16	7	4 267
50 à 59 ans	...	15	182	181	11	3	0	1 714
60 à 69 ans	...	8	49	66	5	1	1	481
70 ans et plus	...	1	6	36	1	0	0	230
Relation avec l'auteur présumé								
Conjoint ou conjointe	...	34	163	529	5	10	42	10 125
Ex-conjoint ou ex-conjointe	...	60	1 785	1 103	116	41	19	7 479
Ami ou amie intime	...	31	65	107	4	1	22	2 252
Ex-ami intime ou ex-amie intime	...	51	550	278	39	12	14	2 248
Total (N)	...	176	2 563	2 017	164	64	97	22 104

* Il n'y avait aucune donnée inconnue pour l'ensemble des données présentées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 10 | Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2020^P (partie 1)

Caractéristiques	Homicide	Négligence criminelle	Tentative de meurtre	Voies de fait (niveau 3)	Voies de fait (niveau 2)	Voies de fait (niveau 1)	Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	Autres infractions d'ordre sexuel	Enlèvement, traite et séquestration	Page 1 de 2 ...
Sexe										
Femme	90,9	66,7	64,3	85,7	66,5	71,3	96,8	88,4	94,4	...
Homme	9,1	33,3	35,7	14,3	33,5	28,7	3,2	11,6	5,6	...
Âge										
15 à 17 ans	0,0	0,0	0,0	4,8	1,9	1,5	21,4	34,9	2,0	...
18 à 24 ans	0,0	0,0	14,3	17,5	17,0	17,6	25,5	28,4	28,5	...
25 à 29 ans	0,0	0,0	10,7	19,0	17,2	18,2	13,0	9,3	20,3	...
30 à 39 ans	27,3	66,7	39,3	31,7	30,5	32,1	21,8	14,4	29,7	...
40 à 49 ans	9,1	0,0	17,9	20,6	21,4	19,2	12,9	8,4	12,5	...
50 à 59 ans	27,3	0,0	14,3	4,8	8,4	8,2	4,2	3,7	4,4	...
60 à 69 ans	18,2	0,0	0,0	0,0	2,4	2,2	0,7	0,5	1,7	...
70 ans et plus	18,2	33,3	3,6	1,6	1,2	1,1	0,5	0,5	0,8	...
Relation avec l'auteur présumé										
Conjoint ou conjointe	100,0	33,3	64,3	55,6	56,1	58,0	29,6	6,5	51,4	...
Ex-conjoint ou ex-conjointe	0,0	33,3	10,7	22,2	24,3	25,1	32,3	37,2	26,0	...
Ami ou amie intime	0,0	33,3	14,3	17,5	11,4	11,0	19,6	17,2	13,3	...
Ex-amie intime ou ex-amie intime	0,0	0,0	10,7	4,8	8,2	5,8	18,4	39,1	9,3	...
Total (N)	11	3	28	63	3 043	11 896	1 172	215	592	...

Tableau 10 | Profil (en %) des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal*, Québec, 2020^p (partie 2)

Caractéristiques	... Page 2 de 2	Vol qualifié et extorsion	Harcèlement criminel	Menaces	Communi- cation indécente ou harcelante	Intimidation	Autre	Total
Sexe								
Femme	...	84,1	87,3	80,7	74,4	81,3	95,9	16 756
Homme	...	15,9	12,7	19,3	25,6	18,8	4,1	5 348
Âge								
15 à 17 ans	...	4,5	3,1	2,1	3,0	3,1	15,5	734
18 à 24 ans	...	25,6	16,4	13,2	14,0	17,2	41,2	3 956
25 à 29 ans	...	9,7	15,3	15,7	12,8	20,3	16,5	3 769
30 à 39 ans	...	26,7	35,7	32,0	40,2	28,1	18,6	6 953
40 à 49 ans	...	19,9	20,3	23,0	19,5	25,0	7,2	4 267
50 à 59 ans	...	8,5	7,1	9,0	6,7	4,7	0,0	1 714
60 à 69 ans	...	4,5	1,9	3,3	3,0	1,6	1,0	481
70 ans et plus	...	0,6	0,2	1,8	0,6	0,0	0,0	230
Relation avec l'auteur présumé								
Conjoint ou conjointe	...	19,3	6,4	26,2	3,0	15,6	43,3	10 125
Ex-conjoint ou ex-conjointe	...	34,1	69,6	54,7	70,7	64,1	19,6	7 479
Ami ou amie intime	...	17,6	2,5	5,3	2,4	1,6	22,7	2 252
Ex-ami intime ou ex-amie intime	...	29,0	21,5	13,8	23,8	18,8	14,4	2 248
Total (N)	...	176	2 563	2 017	164	64	97	22 104

* Il n'y avait aucune donnée inconnue pour l'ensemble des données présentées

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 11 | Répartition des auteurs présumés d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2020^p

Catégorie d'infractions	Femmes			Hommes			Total	
	N	%	Taux	N	%	Taux	N	Taux
Homicide	1	11,1	0,0	8	88,9	0,2	9	0,1
Négligence criminelle	1	50,0	0,0	1	50,0	0,0	2	0,0
Tentative de meurtre	9	36,0	0,2	16	64,0	0,4	25	0,3
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	3 874	28,3	103,1	9 825	71,7	263,3	13 699	182,9
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	18	2,6	0,5	676	97,4	18,1	694	9,3
Autres infractions d'ordre sexuel	14	11,8	0,4	105	88,2	2,8	119	1,6
Enlèvement, traite et séquestration	30	5,4	0,8	530	94,6	14,2	560	7,5
Vol qualifié et extorsion	13	8,8	0,3	134	91,2	3,6	147	2,0
Harcèlement criminel	261	11,6	6,9	1 994	88,4	53,4	2 255	30,1
Menaces	321	17,6	8,5	1 499	82,4	40,2	1 820	24,3
Autres*	39	17,1	1,0	189	82,9	5,1	228	3,0
Total	4 581	23,4	121,9	14 977	76,6	401,3	19 558	261,1

* Inklus notamment : communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles, proxénétisme et publicité de services sexuels

p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 12 | Évolution du nombre et du taux d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal par mois, Québec, 2016 à 2020^p

	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	Moyenne 2016 à 2019 ^a	Variation Moyenne 2016-2019 ^a /2020 ^p (%)
Nombre							
Janvier	1 597	1 621	1 576	1 716	1 732	1 628	6,4
Février	1 385	1 389	1 478	1 551	1 752	1 451	20,8
Mars	1 604	1 684	1 719	1 730	1 775	1 684	5,4
Avril	1 640	1 817	1 699	1 809	1 627	1 741	-6,6
Mai	1 799	1 794	1 883	1 870	1 803	1 837	-1,8
Juin	1 792	1 865	1 976	1 950	1 962	1 896	3,5
Juillet	1 932	2 017	2 113	2 105	2 162	2 042	5,9
Août	1 860	1 875	2 107	1 944	2 134	1 947	9,6
Septembre	1 589	1 829	1 801	1 703	1 814	1 731	4,8
Octobre	1 631	1 871	1 695	1 831	1 724	1 757	-1,9
Novembre	1 573	1 667	1 696	1 834	1 791	1 693	5,8
Décembre	1 636	1 736	1 788	1 914	1 828	1 769	3,4
Total annuel	20 038	21 165	21 531	21 957	22 104	21 173	4,4
Taux							
Janvier	22,7	23,2	22,3	24,0	24,0	23,1	4,0
Février	19,7	19,9	20,9	21,7	24,3	20,6	18,1
Mars	22,8	24,1	24,3	24,2	24,6	23,9	3,0
Avril	23,3	26,0	24,1	25,3	22,5	24,7	-8,7
Mai	25,6	25,7	26,7	26,2	25,0	26,0	-4,0
Juin	25,5	26,7	28,0	27,3	27,2	26,9	1,2
Juillet	27,5	28,8	29,9	29,5	29,9	28,9	3,5
Août	26,5	26,8	29,8	27,2	29,6	27,6	7,2
Septembre	22,6	26,2	25,5	23,8	25,1	24,5	2,4
Octobre	23,2	26,8	24,0	25,6	23,9	24,9	-4,1
Novembre	22,4	23,8	24,0	25,7	24,8	24,0	3,5
Décembre	23,3	24,8	25,3	26,8	25,3	25,1	1,1
Total annuel	285,2	302,7	304,8	307,2	306,1	300,0	2,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 13 | Nombre et taux d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la catégorie d'infractions et la période, Québec, 2016 à 2020^p

Catégorie d'infractions	Janvier et février					Mars à mai					Juin à septembre					Octobre à décembre				
	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p
Nombre																				
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	2 067	2 004	2 046	2 150	2 259	3 439	3 477	3 622	3 630	3 684	4 947	5 168	5 536	5 323	5 465	3 285	3 590	3 588	3 759	3 594
Infractions sexuelles (agr. et autres)	99	123	174	198	237	171	206	278	329	272	226	313	389	406	497	196	266	295	341	381
Harcèlement criminel et menaces	629	674	676	725	763	1 127	1 254	1 147	1 160	992	1 573	1 651	1 645	1 541	1 732	1 039	1 109	1 038	1 180	1 093
Autre*	187	209	158	194	225	306	358	254	290	257	427	454	427	432	378	320	309	258	299	275
Total	2 982	3 010	3 054	3 267	3 484	5 043	5 295	5 301	5 409	5 205	7 173	7 586	7 997	7 702	8 072	4 840	5 274	5 179	5 579	5 343
Taux																				
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	29,4	28,7	29,0	30,1	31,3	48,9	49,7	51,3	50,8	51,0	70,4	73,9	78,4	74,5	75,7	46,7	51,3	50,8	52,6	49,8
Infractions sexuelles (agr. et autres)	1,4	1,8	2,5	2,8	3,3	2,4	2,9	3,9	4,6	3,8	3,2	4,5	5,5	5,7	6,9	2,8	3,8	4,2	4,8	5,3
Harcèlement criminel et menaces	9,0	9,6	9,6	10,1	10,6	16,0	17,9	16,2	16,2	13,7	22,4	23,6	23,3	21,6	24,0	14,8	15,9	14,7	16,5	15,1
Autre*	2,7	3,0	2,2	2,7	3,1	4,4	5,1	3,6	4,1	3,6	6,1	6,5	6,0	6,0	5,2	4,6	4,4	3,7	4,2	3,8
Total	42,4	43,0	43,2	45,7	48,2	71,8	75,7	75,0	75,7	72,1	102,1	108,5	113,2	107,8	111,8	68,9	75,4	73,3	78,1	74,0

* Inclus notamment : Vol qualifié et extorsion, communication indécente ou harcelante, intimidation, incendie criminel causant la mort ou des lésions corporelles et proxénétisme

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 14 | Nombre et taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le sexe et la période, Québec, 2016 à 2020^p

Sexe	Janvier et février					Mars à mai					Juin à septembre					Octobre à décembre				
	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p
Nombre																				
Femmes	2 298	2 356	2 370	2 501	2 701	3 877	4 111	4 034	4 125	3 920	5 567	5 819	6 171	5 866	6 108	3 731	4 067	4 086	4 245	4 027
Hommes	684	654	684	766	783	1 166	1 184	1 267	1 284	1 285	1 606	1 767	1 826	1 836	1 964	1 109	1 207	1 093	1 334	1 316
Total	2 982	3 010	3 054	3 267	3 484	5 043	5 295	5 301	5 409	5 205	7 173	7 586	7 997	7 702	8 072	4 840	5 274	5 179	5 579	5 343
Taux																				
Femmes	64,7	66,9	66,6	69,6	74,5	109,1	116,7	113,4	114,9	108,1	156,7	165,1	173,5	163,3	168,5	105,0	115,4	114,9	118,2	111,1
Hommes	19,7	18,9	19,5	21,5	21,8	33,6	34,1	36,1	36,1	35,7	46,2	50,9	52,1	51,6	54,6	31,9	34,8	31,2	37,5	36,6
Total	42,4	43,0	43,2	45,7	48,2	71,8	75,7	75,0	75,7	72,1	102,1	108,5	113,2	107,8	111,8	68,9	75,4	73,3	78,1	74,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 15 | Nombre et taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon le groupe d'âge et la période, Québec, 2016 à 2020^p

Groupe d'âge	Janvier et février					Mars à mai					Juin à septembre					Octobre à décembre				
	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^p
Nombre																				
15 à 24 ans	736	746	756	757	795	1 254	1 347	1 311	1 284	1 064	1 691	1 745	1 772	1 680	1 680	1 216	1 263	1 186	1 268	1 151
25 à 39 ans	1 448	1 430	1 460	1 572	1 660	2 335	2 435	2 508	2 588	2 582	3 320	3 602	3 939	3 707	3 868	2 229	2 552	2 513	2 694	2 612
40 à 49 ans	481	534	541	623	680	940	940	915	998	1 016	1 331	1 353	1 464	1 465	1 602	855	914	933	1 061	969
50 ans et plus	317	300	297	315	349	514	573	567	539	543	831	886	822	850	922	540	545	547	556	611
Total	2 982	3 010	3 054	3 267	3 484	5 043	5 295	5 301	5 409	5 205	7 173	7 586	7 997	7 702	8 072	4 840	5 274	5 179	5 579	5 343
Taux																				
15 à 24 ans	77,2	79,8	81,6	81,6	85,9	131,5	144,1	141,5	138,4	114,9	177,3	186,6	191,2	181,1	181,5	127,5	135,1	128,0	136,7	124,3
25 à 39 ans	86,0	87,3	87,9	93,6	98,2	138,7	148,7	151,0	154,1	152,7	197,2	219,9	237,2	220,7	228,7	132,4	155,8	151,3	160,4	154,5
40 à 49 ans	45,1	50,5	50,6	57,3	61,3	88,2	88,9	85,5	91,8	91,6	124,9	127,9	136,8	134,8	144,5	80,2	86,4	87,2	97,6	87,4
50 ans et plus	9,5	8,9	8,7	9,1	10,0	15,5	17,0	16,6	15,6	15,5	25,0	26,4	24,1	24,6	26,4	16,2	16,2	16,1	16,1	17,5
Total	42,4	43,0	43,2	45,7	48,2	71,8	75,7	75,0	75,7	72,1	102,1	108,5	113,2	107,8	111,8	68,9	75,4	73,3	78,1	74,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 16 | Nombre et taux de victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal selon la nature de la relation de la victime avec l'auteur présumé et la période, Québec, 2016 à 2020^P

Nature de la relation	Janvier et février					Mars à mai					Juin à septembre					Octobre à décembre				
	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^P	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^P	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^P	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^P
Nombre																				
Partenaire intime actuel	1 709	1 694	1 741	1 810	1 954	2 790	2 824	2 919	2 931	3 065	4 016	4 209	4 453	4 319	4 365	2 741	2 921	2 943	3 196	2 993
Ancien partenaire intime	1 273	1 316	1 313	1 457	1 530	2 253	2 471	2 382	2 478	2 140	3 157	3 377	3 544	3 383	3 707	2 099	2 353	2 236	2 383	2 350
Total	2 982	3 010	3 054	3 267	3 484	5 043	5 295	5 301	5 409	5 205	7 173	7 586	7 997	7 702	8 072	4 840	5 274	5 179	5 579	5 343
Taux																				
Partenaire intime actuel	24,3	24,2	24,6	25,3	27,1	39,7	40,4	41,3	41,0	42,4	57,2	60,2	63,0	60,4	60,4	39,0	41,8	41,7	44,7	41,4
Ancien partenaire intime	18,1	18,8	18,6	20,4	21,2	32,1	35,3	33,7	34,7	29,6	44,9	48,3	50,2	47,3	51,3	29,9	33,7	31,7	33,3	32,5
Total	42,4	43,0	43,2	45,7	48,2	71,8	75,7	75,0	75,7	72,1	102,1	108,5	113,2	107,8	111,8	68,9	75,4	73,3	78,1	74,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

ANNEXES

Cadre conceptuel – Natures des relations incluses dans la notion de partenaire intime actuel ou ancien⁴⁴

Nature de la relation entre la victime et l'auteur présumé	Description
Conjoint(e)	L'auteur présumé est le mari ou la femme de la victime, qu'ils soient mariés ou conjoints de fait.
Ex-conjoint(e)	Il s'agit de l'ex-conjoint ou de l'ex-conjointe (mariage ou union libre) de la victime qui est séparée ou divorcée au moment de l'affaire.
Ami(e) intime	L'auteur présumé a une relation intime avec la victime.
Ex-ami(e) intime	L'auteur présumé avait une relation intime avec la victime.

⁴⁴ Statistique Canada. (2021). Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC).

Cadre de référence – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal

Catégorie d'infraction	Article du Code criminel ⁴⁵	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2 ⁴⁶
Homicide	229, 231(2-5), 235(1)	Meurtre au 1er degré
	231(7), 235(1)	Meurtre au 2e degré
	232(1)(2), 234, 236a), b) ; 263(1)(2)(3)(a)	Homicide involontaire coupable
Négligence criminelle	219(1)a), b); 220a), b)	Négligence criminelle entraînant la mort
	46(1)a); 47(1); 238(1); 83.231(4); 241(1)a), b); 242; 247(5)	Autres infractions connexes entraînant la mort
Tentative de meurtre	239a), b)	Tentative de meurtre
	465(1)a)	Complot en vue de commettre un meurtre
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	268(1)(2)	Voies de fait graves (niveau 3)
	270.02	Voies de fait graves (niveau 3-agent de la paix)
	267(a)(b)(c)	Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2)
	270.01(2)a), b)	Voies de fait armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2-agent de la paix)
	265(1)a-c); 266a), b)	Voies de fait (niveau 1)
	82; 231(3)a), b); 263(1)(2)(3)b); 269a), b)	Infliction illégale de lésions corporelles
	85(1)a-c); 85(2)a-c); 85(3)a), b)	Usage d'une arme à feu (ou fausse) lors d'un crime
	244(2)a-c); 244.1a-c); 244.2(3)a), b)	Décharger une arme à feu avec intention de causer des lésions
	87(1)(2)a), b)	Braquer une arme à feu
	270(2)(a)(b); 270.1(1)(3)(a)(b)	Voies de fait contre un agent de la paix ou un policier
	219(1)a), b); 221	Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles
	247(1-4)	Trappes susceptibles de causer/causant des lésions corporelles
	245(1)a), b); 246a), b); 248; 269.1(1); 270(1)b), c)	Autres voies de fait
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	273	Agression sexuelle grave (niveau 3)
	272	Agression sexuelle armée (niveau 2)
	271	Agression sexuelle simple (niveau 1)
Autres infractions d'ordre sexuel	-	Infraction sexuelle survenue avant le 4 janvier 1983
	151a), b)	Contacts sexuels
	152a), b)	Incitation à des contacts sexuels
	153(1)a), b)	Exploitation sexuelle
	153.1(1)a), b)	Exploitation sexuelle d'une personne handicapée
	172(1)	Corruption d'enfants
171.1(1)	Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	

⁴⁵ Code criminel, LRC 1985, ch. C-46.

⁴⁶ Statistique Canada. (2021). Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC).

Catégorie d'infraction	Article du Code criminel ⁴⁵	Libellé d'infraction selon le Programme DUC 2.2 ⁴⁶
	171	Maître de maison qui permet des actes sexuels interdits
	172.1(1)	Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur
	172.2(1)	Entente ou arrangement l'infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant
	159(1)(2) Abrogé	Relations sexuelles anales
	160(1)(2)	Bestialité : commettre ou forcer ou inciter une personne
	160(3)	Bestialité en présence d'un enfant
	162(1)a-c)	Voyeurisme
	162.1(1)	Publication non consensuelle d'images intimes
Enlèvement, traite et séquestration	279(1)a-c); 279(1.1)a), b)	Enlèvement
	279(2)a), b)	Séquestration
	279.1(1)a), b) et (2)a), b)	Prise d'otage
	279.01(1)a), b); 279.011(1)a), b); 279.02(1)(2); 279.03(1)(2)	Traite de personne
	280(1)	Enlèvement d'une personne de moins de 16 ans
	273.3(1)a-d) et (2)a), b)	Passage d'enfants à l'étranger
Vol qualifié et extorsion	343 a-d); 344a), b); 345	Vol qualifié
	98.1	Vol qualifié d'arme à feu
	346(1); 346(1.1)a),b)	Extorsion
Harcèlement criminel	264(1)(2)a-d); 264(3)a), b)	Harcèlement criminel
Menaces	264.1(1)a) et 2)a),b)	Proférer des menaces envers une personne
Communication indécente ou harcelante	372(2)(3)	Communication indécente ou harcelante
Intimidation	423(1)a-g)	Intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire
	423.1(3)	Intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste
Autres	46(1)a); 47(1); 218a), b); 240; 241a), b); 243; 430(2); 431; 431.1; 431.2(1)(2)	Autres infractions contre la personne
	241.4(3)a), b)	Falsification ou destruction de documents relativement à l'aide médicale à mourir (AMM)
	433a), b)	Crime d'incendie - insouciance à l'égard de la vie
	80a), b); 81(1)a), b), (2)b) et 81(2)(a)	Explosifs causant la mort ou des lésions corporelles
	286.1(1)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution
	286.1(2)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution - personne âgée de moins de 18 ans
	286.2(1)	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels
	286.2	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels d'une personne âgée de moins de 18 ans
	286.3(1)	Proxénétisme
	286.3(2)	Proxénétisme - personne âgée de moins de 18 ans
	286.4	Publicité de services sexuels

REMERCIEMENTS

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Catherine Belley

Analyse : Geneviève Aylwin

Traitement des données : Tho Thanh Ly

RÉFÉRENCES

- Benjamin, S. F. (2021, 6 avril). Féminicides et (dé)confinements, *Urbania*, tiré de <https://urbania.ca/article/feminicides-et-deconfinements>
- Bourassa, X. (2021, 26 mars). Violence conjugale : le déconfinement inquiète, *Métro Media*, tiré de <https://journalmetro.com/local/montreal-nord/2627159/violence-conjugale-le-deconfinement-inquiete/>
- Boutros, M. (2020, 8 décembre). Violence conjugale : des dossiers « échappés » qui mènent au drame, *Le Devoir*, tiré de <https://www.ledevoir.com/societe/591170/violence-conjugale-mieux-deceler-les-signaux>
- Boutros, M. et A. Pineda (2021, 23 février). Huit femmes ont été tuées en 2020 dans des meurtres conjugaux, *Le Devoir*, tiré de <https://www.ledevoir.com/societe/595707/huit-femmes-ont-ete-tuees-en-2020-dans-des-meurtres-conjugaux>
- Bureau du coroner. (2020). *Agir ensemble pour sauver des vies — Premier rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale*, tiré de https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Media/Rapport_annuel_2018-2019_Version_amendee_20201207.pdf
- Colpron, S. (2020, 8 décembre). Un comité presse Québec de mieux former les policiers, *La Presse*, tiré de <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2020-12-08/violence-conjugale/un-comite-presse-quebec-de-mieux-former-les-policiers.php>
- Conroy, S. (2021). La violence conjugale au Canada, 2019, *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00016-fra.pdf?st=X8lQ3D4Z>
- Conseil du statut de la femme. (2020). *Les violences conjugales au temps de la COVID-19*, tiré de <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/societe/les-violences-conjugales-au-temps-de-la-covid-19/>
- Cotter, A. (2021). La victimisation criminelle au Canada, 2019, *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.pdf?st=UrbcrTBY>
- Descurnings, C. (2021, 27 septembre). De l'aide juridique gratuite pour les victimes de violence sexuelle ou conjugale, *Le Soleil*, tiré de <https://www.lesoleil.com/2021/09/27/de-laide-juridique-gratuite-pour-les-victimes-de-violence-sexuelle-ou-conjugale-3d6c45376ce73bff3330e08da96c0e99>
- Institut de la statistique du Québec. (2021). La population des régions administratives en 2020. *Bulletin sociodémographique*, vol. 25, no 2, tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/population-regions-administratives-quebec-2020.pdf>
- Institut national de santé publique du Québec. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*, tiré de https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf

- Institut national de santé publique du Québec. (2021). *Violence conjugale en contexte de pandémie de COVID-19 — Synthèse rapide des connaissances*, tiré de <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3175-violence-conjugale-pandemie-covid-19.pdf>
- La presse canadienne (2020, 19 janvier). Des homicides conjugaux qui éveilleront les esprits, souhaitent des experts, *La Presse*, tiré de <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-01-19/des-homicides-conjugaux-qui-veilleront-les-esprits-souhaitent-des-experts>
- Lavoie, M. (2021, 15 juin). 13e féminicide : vibrant appel à une meilleure protection des femmes, *Le Journal de Québec*, tiré de <https://www.journaldequebec.com/2021/06/15/13e-feminicide-on-ne-pourra-jamais-tout-empecher-dit-la-ministre-genevieve-guilbault>
- Ministère de la Sécurité publique. (2022). *Criminalité au Québec — Principales tendances 2020*, tiré de <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>
- Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Presses de l'Université Laval.
- Secrétariat à la condition féminine. (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*, tiré de <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23access.pdf>
- Secrétariat à la condition féminine. (2020). *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes*, tiré de https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/SCF/publications/plans-strategiques/plan_action_prevenir_situations_vc_haut_risque_2020_2025.pdf?1615323295
- Statistique Canada. (2021). *Manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)*.
- Statistique Canada. (2021). Violence familiale au Canada, affaires déclarées par la police, 2020. *Le Quotidien*, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/211104/dq211104b-fra.pdf?st=DHEXUO1t>
- Statistique Canada. (2021, 4 novembre). *Tableau 35-10-0199-01 — Victimes de crimes violents et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles commis par des membres de la famille et d'autres personnes, selon l'âge et le genre de la victime, le lien précis de l'auteur présumé avec la victime, et le type d'infraction*, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510019901>
- Statistique Canada. (2021, 4 novembre). *Tableau 35-10-0201-01 — Victimes de crimes violents et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles commis par des partenaires intimes ou d'autres personnes, selon l'âge et le genre de la victime, le lien précis de l'auteur présumé avec la victime, et le type d'infraction*, tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3510020101>

